

Concours de recrutement de conservateurs des bibliothèques

fonction publique d'État
concours externe — concours interne

Annales session 2004

sous la direction d'Anne-Marie Cocula,
présidente du jury
et de Danielle Oppetit,
vice-présidente du jury

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

enssib

école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

isbn: 2-910227-62-6
issn: 1263-0713

mars 2006

enssib
école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
17-21 boulevard du 11 novembre 1918
F 69623 Villeurbanne Cedex

tél. : 04 72 44 43 43. fax : 04 72 44 43 44.
<http://www.enssib.fr>

sommaire

1 — Conditions générales

- 1. — Organisation des concours p. 4
- 2. — Le jury p. 4

2 — Épreuves écrites d'admissibilité

- 1. — Composition p. 6
- 2. — Note de synthèse p. 9
- 3. — Traduction p. 14

3 — Épreuves orales d'admission

- 1. — Conversation avec le jury p. 19
- 2. — Épreuve de langue p. 21
- 3. — Résumé et commentaire d'un texte administratif p. 24
- 4. — Résumé et commentaire d'un texte scientifique p. 24

4 — Tableaux statistiques p. 27

5 — Libellés des sujets des épreuves écrites d'admissibilité

- 1. — Composition p. 49
- 2. — Note de synthèse
 - Concours interne p. 49
 - Lettres et arts p. 51
 - Sciences humaines et sociales p. 52
 - Sciences juridiques, économiques et politiques p. 53
 - Sciences de la nature et de la vie p. 54
 - Sciences exactes et techniques p. 55
- 3. — Traduction p. 56

6 — Quelques libellés des sujets des épreuves orales d'admission

- 1. — Conversation avec le jury p. 57
- 2. — Résumé et commentaire d'un texte administratif p. 58
 - Résumé et commentaire d'un texte scientifique p. 59
- 3. — Épreuve de langue
 - Concours interne p. 60
 - Concours externe p. 61

1 — Conditions générales

1 — Organisation des concours

L'organisation générale des concours externe et interne était assurée par l'enssib. La période d'inscription était fixée du 1^{er} mars au 2 avril 2004. Les épreuves écrites se sont déroulées les 3 et 4 juin 2004 à Villeurbanne et à Paris, ainsi qu'à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Cayenne (Guyane), Schoelcher (Martinique), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Saint-Denis-de-la-Réunion (Réunion) et Papeete (Tahiti).

2 — Le jury

Le jury était composé de membres de l'enseignement supérieur, de personnalités qualifiées et de membres du personnel scientifique des bibliothèques. Constitué de manière à être représentatif des différents types de bibliothèques dans lesquelles les conservateurs ont vocation à servir, il était présidé par Anne-Marie Cocula, professeure à l'université de Bordeaux 3 assistée par la vice-présidente, Danielle Oppetit, conservatrice générale à l'Inspection générale des bibliothèques.

Résultats du concours de conservateur d'État

	concours externe	concours interne	total
postes offerts	23 (dont 2 postes offerts par la Ville de Paris)	18 (dont 1 poste offert par la Ville de Paris)	41
dossiers demandés			2 446 (dont 74 par minitel et 2 179 par Internet)
candidats inscrits	1 356	164	1 520
candidats présents	850 62,68 %*	139 84,76 %*	989 65,07 %*
candidats admissibles	133 15,76 %**	41 29,5 %**	174 17,69 %**
candidats admis	23 2,71 %**	12 8,63 %**	35 3,54 %**
liste complémentaire	12 1,41 %**	0	12 1,21 %**

* Ces pourcentages sont calculés par rapport aux candidats inscrits.

** Ces pourcentages sont calculés par rapport aux candidats présents à l'écrit du concours, les candidats étant comptabilisés présents lors de la dernière épreuve de chaque concours.

Évolution du concours d'État depuis 1992

	1992	1993	1994	1995	1996	1998
postes offerts	70	47	42	31	19	22
candidats inscrits	842	1 152	1 416	1 628	1 780	2 681
soit par rapport à l'année précédente	–	+ 36,8 %	+ 22,9 %	+ 14,9 %	+ 9,37 %	+ 50,6 %
pourcentage des internes inscrits	15 %	7,3 %	3,1 %	3,44 %	3,2 %	6,82 %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
postes offerts	15	34	36	36	52	41
candidats inscrits	2 155	1 419	1 562	1 270	1 352	1 520
soit par rapport à l'année précédente	- 19,6 %	- 34,1 %	+ 10,1 %	- 18,6 %	+ 6,3 %	+ 12,4 %
pourcentage des internes inscrits	7,3 %	6,98 %	6,85 %	10,61 %	12,3 %	10,79 %

2 — Épreuves écrites d'admissibilité

1 — Composition

1.1 — Concours externe

« L'artiste n'a de responsabilité envers personne, son rôle social est asocial. »*

On a eu le sentiment que ce sujet avait permis à des étudiants ayant suivi un cursus universitaire en philosophie et en histoire de l'art de se distinguer du lot : sans pour autant généraliser, car quelques copies à l'évidence trop « philosophiques » ou trop « historiennes » ont souvent dérapé vers le hors sujet en développant de longs propos sur l'esthétique et les grands courants artistiques.

Quelques bons devoirs démontraient un réel effort de réflexion et de questionnement permettant d'exposer une problématique nourrie d'exemples pertinents et bien commentés et dénotaient un bon niveau de culture générale. Une rédaction claire, un style aisé, une orthographe correcte en rendaient la lecture agréable.

En revanche, les correcteurs ont rencontré un trop grand nombre de devoirs qu'on pourrait qualifier de « paresseux » car ils se bornent à paraphraser le sujet, à en décliner les termes sans aucune progression de la réflexion. Les exemples se succèdent en un interminable catalogue n'apportant rien à la citation proposée. Ces copies apparaissent « plates », sans relief, et, sur le fond, expriment une pensée très conventionnelle, réfractaire à l'effort d'analyse et dénuée d'esprit critique. Les connaissances – juxtaposées – sont récitées sans souci de réappropriation et, dans les cas extrêmes, nourrissent des discours normatifs empreints de bons sentiments et de naïveté. Ce manque de maturité intellectuelle – en tout cas de curiosité intellectuelle –, cet excès de conformisme se sont traduits par des notes en dessous de la moyenne.

Une « variante » de la « copie paresseuse » est la « copie erratique » qui pose beaucoup de questions (souvent réflexives) et tente des démonstrations sinueuses qui rendent le propos

confus et abscons. Ces devoirs sont souvent émaillés de truismes (« la liberté créatrice de l'artiste ne doit pas être limitée », « il a toujours eu un statut particulier au sein de la société »), de tautologies (l'artiste se définit par le fait qu'il crée) et de contresens.

Parmi les faiblesses les plus souvent remarquées, on peut noter :

- une conception utilitariste et normative du rôle de l'artiste dans la société (l'artiste « doit éduquer et prôner les valeurs humanistes » et ne peut « donner le mauvais exemple ») et une conception déterministe et positiviste de l'histoire de l'art (on serait passé sans rupture et sans nuance de l'art de commande à l'art engagé, de l'« artiste servile » à l'« artiste libre ») ;

- l'absence de développements puisant à d'autres sources que l'art occidental, (européen et français...) limité trop souvent à la peinture et à la littérature ;

- une évocation de l'actualité sans mise en perspective et sans esprit critique (les intermittents du spectacle, le succès de Michael Moore) ;

- des plans souvent binaires et des « plans à tiroirs » (l'artiste solitaire/l'artiste dans la société ; l'artiste irresponsable/l'artiste engagé) ;

- l'absence de définition : « notion de responsabilité », adjectif « asocial » ;

- le remplissage (« béquilles » et « chevilles ») : énumération inutile des différents genres artistiques, liste interminable de formes d'engagement, catalogue d'œuvres citées sans rapport avec le sujet et illustrant des propos d'une grande banalité ;

- le recours manifeste à des manuels de culture générale qui uniformise les compositions par la répétition d'exemples rebattus depuis la classe de Première : Guernica, La Poétique d'Aristote, Flaubert, Baudelaire, Gautier, Zola, les Surréalistes, Duchamp, Sartre, etc. Ce conformisme contre-productif se retourne contre le candidat en trahissant une culture générale très insuffisante ;

- une confusion trop fréquente entre société du spectacle et création artistique, dont témoignaient les exemples choisis : créativité des footballeurs et des amuseurs publics...

* Georg Baselitz, peintre, né en 1938.

– l’absence de référence à la musique et au répertoire classique.

Enfin, et ce sont des défaillances graves dans un concours de ce niveau, trop nombreux sont les candidats incapables de faire une lecture attentive du sujet, et qui en conséquence traînent tout au long de leur copie des erreurs sur le nom de l’artiste cité ou la date de la citation.

Trop nombreux également sont les candidats qui accumulent les fautes d’orthographe : il s’agit parfois de fautes d’accord par manque de concentration et probablement par absence de relecture dans quelques bonnes copies, mais trop souvent et beaucoup plus gravement, d’une méconnaissance des règles grammaticales élémentaires et donc de la langue française.

1.2 — Concours interne

Quelle est et sera selon vous la place de la bibliothèque « dans les murs » au moment où la documentation est de plus en plus planétaire et « hors les murs » ?

Le sujet proposé au concours interne constitue une préoccupation actuelle et effective pour les conservateurs et bibliothécaires en fonction. Son énoncé sous forme d’un questionnaire ne présentait aucune ambiguïté ; on était en droit d’attendre des compositions argumentées en fonction de réflexions élaborées et nourries d’exemples.

Sur le fond, le sujet a provoqué moins de dissertations hors sujet que les deux années anté-

Données chiffrées 1992-2004 pour le concours externe

Composition

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d’inscrits	715	1 067	1 372	1 572	1 725	2 498	1 994	1 318	1 452	1 136	1 188	1 356
nombre de présents	–	836	945	1 127	1 097	1 406	1 116	738	883	737	807	850
copies blanches	–	9	19	15	22	22	26	13	28	0	18	16
moyenne	8,58	7,98	7,83	8,14	7,56	8,23	7,85	8,36	8,28	8,21	8,13	8,1
note mini	–	1	0	1	0	0	1	1	0,5	1	1	0,5
note maxi	–	17	18	16	16	17	19	17,5	17	17	18	18
notes éliminatoires	12	68	96	80	87	81	107	56	59	89	100	115

Note de synthèse

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d’inscrits	715	1 067	1 372	1 572	1 725	2 498	1 994	1 318	1 452	1 136	1 188	1 356
nombre de présents	568	856	965	1 169	1 145	1 496	1 174	777	916	781	834	871
copies blanches	9	13	12	22	27	56	37	32	32	42	27	19
moyenne	8,62	8,55	8,55	8,55	8,21	8,62	8,09	7,92	7,8	7,86	8,15	8,65
note mini	–	1	1	1	0,5	0	1	0	0	0	0,5	0,5
note maxi	–	17	17	18	18,5	17	15	17	17	17	16	17
notes éliminatoires	29	42	41	84	87	106	107	71	114	87	73	80

rieures. Cette relative amélioration dans la compréhension du sujet n'a cependant pas conduit à une progression du niveau d'ensemble ; on constate même un tassement dû au fait qu'il n'y a pas de bonne copie, la note la plus élevée s'établit à 13.

Trois insuffisances de fond doivent être relevées. Les copies manquent d'ampleur de vue et de densité ; le secteur des bibliothèques et de la documentation est loin d'être le seul où la dématérialisation des procédures et de l'information conduit à réexaminer les pratiques. Tout le secteur tertiaire est concerné ; une seule copie a situé le mouvement qui touche les bibliothèques dans cette évolution. L'aspect mondial du sujet introduit par l'adjectif planétaire n'a inspiré qu'une minorité de candidats. Dans cette minorité, plusieurs se sont égarés en confondant l'aspect mondial de l'information et la mondialisation perçue négativement comme uniformisation culturelle et en développant une conception manichéenne de l'Internet.

La culture professionnelle comporte de très sérieuses lacunes démontrant une vision traditionaliste du métier de bibliothécaire. Pour un sujet qui fait régulièrement l'objet de journées d'étude, de colloques ou d'articles, on aurait pu s'attendre à des exemples plus pertinents et surtout documentés. Or c'est l'absence de vision prospective et de documentation des exemples qui domine. Aucune copie ne mentionne le rôle du Web comme instrument de distribution et de promotion de la documentation électronique. Aucune copie ne se réfère au site de l'ensib qui présente pourtant certains mémoires d'élèves traitant peu ou prou le sujet. L'initiative de Budapest (BOAI) et le rôle des archives institutionnelles ouvertes ne sont jamais évoqués. Lacune encore plus surprenante, l'activité du consortium Couperin est rarement citée.

Gallica, la bibliothèque numérique de la BNF, est régulièrement mentionnée à titre d'illustration sans que la consistance de ce corpus soit mise en relation avec les fonds de la Bibliothèque nationale ou sans que ses atouts – gratuité, publicité – et ses limites – respect du droit d'auteur conduisant à ne pas offrir l'accès aux corpus de moins de 70 ans – ne soient précisés.

La notion de système d'information n'est jamais évoquée ou traitée alors que la mise en œuvre d'un tel outil figure dans les priorités affichées depuis quatre ans par la sous-direction des bibliothèques !

La culture générale s'avère encore plus limitée ; les copies mentionnant des textes ou des

auteurs en rapport avec les problématiques du sujet sont inférieures au quart. La moitié des compositions ne comporte ni nom d'auteur, ni référence à une œuvre !

Ces sérieuses limites ont conduit à la rédaction de compositions dans l'ensemble superficielles et dépourvues d'originalité. Un seul aspect de la question posée a nourri des paragraphes intéressants : le rôle des bibliothèques dans la formation à l'utilisation des nouvelles technologies et des corpus numériques. Très peu de candidats se sont interrogés sur les effets paradoxaux de la situation actuelle où les usagers sont invités à fréquenter la bibliothèque pour consulter les corpus bibliographiques ou textuels numériques, alors que la logique de l'Internet conduit à encourager la consultation à domicile, la bibliothèque courant le risque d'être réduite à moyen terme au rôle de centrale d'abonnement.

Ces lacunes de fond ont eu des répercussions sur la nature et la structure des compositions. Si une majorité de copies comporte un plan discernable, ce plan est trop souvent statique et conduit à des descriptions plus ou moins bienvenues, mais dépourvues de toute logique argumentative. Or le cœur de la composition consiste à dégager une problématique et à construire dans le cadre d'un plan une argumentation en faveur de tel ou tel point de vue. Trop de copies comportent des chevilles¹, soit des descriptions qui augmentent le volume de la composition sans aucun apport pour l'argumentation. Les banalités ne manquent pas autour des thèmes des bibliothèques comme lieux de proximité ou comme espaces de résistance au « tout numérique » ; sans aucun approfondissement de la notion de « tout numérique », quand la presse des nouvelles technologies s'émeut régulièrement d'un retard français quant aux équipements pour les NTI (nouvelles technologies de l'information).

Plus d'une copie sur huit comporte de graves insuffisances de style. Par ailleurs, les défaillances de l'orthographe restent préoccupantes. Plus fondamentalement, on peut considérer que le niveau requis pour la structuration des raisonnements et la qualité de la rédaction échappe à près du quart des candidats. Les futurs conservateurs auront à rédiger des notes et des dossiers construits pour faire aboutir des projets ou des demandes de moyens ; un gros quart des copies laissent entrevoir que leurs rédacteurs n'en ont pas vraiment conscience.

1. Exemple de « cheville » à bannir dans une composition : « parler de documentation planétaire, c'est bien entendu parler d'Internet et des NTIC. Les autoroutes de l'information comme on les appelait à l'origine, dépassent largement les frontières. Elles permettent de diffuser l'information dans toute la planète... ».

Données chiffrées 1992-2004 pour le concours interne

Composition

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	127	85	44	56	55	183	153	97	107	134	164	164
nombre de présents	–	72	36	46	50	147	114	78	84	112	128	139
copies blanches	–	0	0	1	1	5	0	0	1	0	0	5
moyenne	8,62	8,63	9,28	9,07	8,63	8,65	8,18	8,67	8,68	8,44	8,89	8,38
note mini	–	4	4	4	5	3	2	1	5	5	4	4
note maxi	–	14	16	17	16	15	13	16	15	14	15,5	13
notes éliminatoires	0	4	1	1	0	9	2	5	5	0	1	1

Note de synthèse

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	127	85	44	56	55	183	153	97	107	134	164	164
nombre de présents	–	77	39	48	51	152	118	81	90	118	135	144
copies blanches	–	3	1	1	1	4	4	2	5	3	3	7
moyenne	9,06	9,18	9,31	9,21	8,64	7,09	7,28	7,87	6,48	7,98	7,83	8,19
note mini	–	1	4	3	0	1	1	2	1	1	1	1
note maxi	–	16,5	16	15	15	15	15	13	12,5	16	15	16,5
notes éliminatoires	11	5	2	2	1	7	10	5	16	21	19	15

2 — Note de synthèse

2.1 — Concours externe

Cinq options sont proposées aux candidats externes :

- lettres et arts ;
- sciences humaines et sociales ;
- sciences juridiques, économiques et politiques ;
- sciences de la nature et de la vie ;
- sciences exactes et techniques.

L'exercice, il faut le rappeler, correspond à un genre défini avec une méthode éprouvée. Il convient de la respecter avec la plus grande rigueur.

- Le plan

Présenté clairement dans l'introduction, doit être respecté dans le développement. Le plan choisi et son développement sont établis en fonction des éléments recueillis à partir d'une lecture attentive du dossier et constituent une réponse au sujet ou une explication du titre du dossier. La note de synthèse doit prendre en compte tous les documents proposés. Il faut rappeler à cet égard que le recours à des références

ou documents extérieurs au dossier n'est pas permis.

- Le développement

Doit impérativement ne pas excéder quatre pages, même si des considérations de taille d'écriture peuvent assouplir un peu cette contrainte et ne pas forcer les candidat(e)s à changer leur façon d'écrire le jour du concours. L'obligation de se cantonner aux quatre pages prescrites est une donnée essentielle de l'exercice pour obtenir les deux qualités primordiales de la note de synthèse : brièveté et concision, il est ainsi inutile de multiplier les exemples. Le développement doit répondre aux attentes du ou des lecteurs au(x)quel(s) est destinée la note de synthèse. Ceux-ci doivent sans peine, à partir de l'introduction, suivre la logique choisie par le rédacteur de la note pour présenter la meilleure formule de condensé du dossier. Cette logique, donnée primordiale pour la cohérence de la note de synthèse, suppose à la fois une organisation et une pondération des documents proposés. Cet ordre interne n'est pas seulement le résultat de la lecture initiale du dossier et de la prise de notes qui l'accompagne, il l'est aussi d'une culture générale personnelle où se mêlent les connaissances fondamentales acquises durant les études, la curiosité pour tel ou tel champ du savoir et l'intérêt porté aux problè-

mes contemporains, quelle que soit l'option choisie.

– La conclusion

Ne doit pas seulement apporter une réponse à la question soulevée au début de la note de synthèse, elle peut aussi envisager, brièvement, des perspectives capables de prolonger ou de relancer le débat.

– Enfin la présentation matérielle

En fonction de la concision nécessaire et attendue, doit être soignée et l'expression doit être un modèle de précision et de rigueur. Le vocabulaire, notamment, ne doit pas être approximatif ou impropre. Les phrases doivent être courtes. Le style doit être clair, sans concession au langage parlé et avec une attention primordiale portée à l'orthographe et à la ponctuation. Cet exercice, plus que tout autre, impose une maîtrise du temps imparti afin de traiter également toutes les étapes de la note de synthèse, de ne pas sacrifier la conclusion et de se donner, impérativement, un temps de relecture. Cela signifie qu'il faut préparer spécialement cette épreuve en effectuant dans l'année de préparation des entraînements spécifiques. Il ne suffit pas de lire des manuels exposant la méthode, il faut la pratiquer et s'imposer la même durée de préparation que celle du concours. Il faut aussi se tenir au courant, par la lecture d'ouvrages et de revues, des débats du moment.

Lettres et arts

Dossier sur « Musique et littérature »

Beaucoup de copies ne mentionnent aucun texte du dossier, tout en rédigeant, dans certains cas, des synthèses intellectuellement honorables. Cette pratique est contraire à l'esprit de l'exercice, puisqu'il devient impossible pour le correcteur de faire le partage entre ce qui relève du point de vue du rédacteur et ce qui provient de l'analyse des différents textes.

À la lecture des copies, on mesure l'écart existant entre les candidats familiarisés avec la lecture des grandes revues de sciences humaines et, de manière générale, avec la littérature de recherche et les autres qui peinent à affronter un certain degré d'abstraction. Au-delà des approches de méthodologie de l'épreuve, on ne peut qu'encourager les candidats à multiplier ce type de lectures.

C'est de connaissances en culture contemporaine que manquent les candidats, ne sachant pas qui est Bianciotti, quels sont les écrivains et compositeurs actuels importants, etc. Or, sans

ces connaissances-là, on peut difficilement rendre une bonne copie !

Les meilleures copies sont généralement celles qui ont su mettre au jour la différence entre les rapports de circonstance qui ont pu prévaloir entre la musique et la littérature et les correspondances plus structurelles entre ces deux arts. Comme souvent, le choix d'un plan historique (les rapports entre la musique et la littérature de la préhistoire à aujourd'hui) s'est accompagné d'une absence de synthèse réelle et de mise en perspective des différents documents.

Il est intéressant de noter que certaines bonnes copies ont su tirer parti d'un texte difficile dont le rapport avec le sujet, malgré son titre (« Proust musicien »), n'était pas évident mais permettait de réaliser une synthèse plus ambitieuse en exploitant le concept d'essence musicale ou littéraire.

Une des difficultés majeures d'un tel sujet, construit à partir du rapprochement ou de l'opposition de deux notions, musique et littérature, consistait à éviter le plan binaire qui verrait se succéder une argumentation sur les similitudes et les différences entre ces deux arts, sur les influences de l'un sur l'autre « et réciproquement » (!), sur les échecs et les réussites auxquels peut conduire leur interaction. Un grand nombre de candidats n'ont pas su échapper à cette facilité qui aboutit le plus souvent à une absence complète de dynamique dans le déroulement de la synthèse.

À l'inverse, on aura particulièrement apprécié la capacité des candidats à extraire les idées essentielles du dossier, à prendre le recul suffisant par rapport aux textes (sans se dispenser de références explicites) pour les soumettre à leur propre questionnement et pour en rendre compte de façon à la fois fidèle et originale.

Il est frappant de constater que peu de copies présentent les qualités de précision, de clarté et de correction que l'on est en droit d'attendre pour un concours de catégorie A. Les mêmes carences se constatent au niveau de l'analyse des documents : les contresens sur les textes sont nombreux et l'importance relative des documents est le plus souvent très mal appréciée.

C'est l'organisation même de la synthèse qui doit faire percevoir au correcteur l'articulation des idées. À la multiplication de parties numérotées et soulignées de manière scolaire, on préférera l'usage d'une syntaxe ferme, faisant usage de mots et de formules de liaison. Mais ceci n'est possible que si le candidat a fait au préala-

ble le choix d'un plan net et bien articulé qu'il exposera habilement en introduction.

À l'absence de maîtrise de la langue, aux lacunes dans les capacités d'analyse, s'ajoutent inévitablement des difficultés pour organiser logiquement la note de synthèse. L'absence de plan, le désordre de l'exposition, les défauts d'articulation des idées sont le fait d'une bonne moitié des devoirs, en dépit de l'utilisation récurrente de signes formels de structuration (abus de titres, sous-titres, soulignements, numérotations).

Rappelons une fois de plus que la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et du style écrit est le préalable élémentaire à la réussite de l'épreuve. Trop souvent, les candidats ne sont pas capables de restituer une citation sans faute ainsi que l'orthographe des noms des auteurs. Dans quelques copies, aucun titre de texte n'a été restitué sans erreur...

Sciences humaines et sociales
Dossier sur « Vingt ans de politique de la ville »

On peut constater qu'il y a eu moins de copies blanches ou inachevées que les années précédentes.

La note de synthèse sciences humaines portait cette année sur « vingt ans de politique de la ville ». Douze textes variés représentant une trentaine de pages traitaient de différents aspects de ce sujet. Un certain nombre d'articles de journaux étaient proposés.

Les synthèses ont été dans l'ensemble assez décevantes, les candidats ne parvenant pas à aborder les multiples points de vue sur ce sujet.

La plupart des copies n'ont souvent développé que 2 ou 3 volets, en négligeant certains ou ne parvenant pas à hiérarchiser les idées principales et les idées secondaires.

La note de synthèse devait porter sur les aspects géographiques, historiques, sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux de la politique de la ville. Elle ne devait pas négliger l'approche comparative (États-Unis/France/Grande Bretagne) mais sans en faire le cœur et l'unique point de développement de la note de synthèse, comme cela a été constaté dans de – trop – nombreuses copies.

Les textes plus théoriques ont encore été « oubliés » ou mal utilisés dans de nombreuses copies, mais moins que les années précédentes. Dans l'ensemble, les textes ont été plus largement lus et utilisés, et surtout mieux compris.

Dans l'ensemble, le plan des devoirs était banal, et souvent très manichéen. Seuls

quelques rares devoirs témoignent d'un plan plus original, ou tout du moins plus élaboré. Il y a toujours quelques devoirs qui ne respectent pas l'exercice de la note de synthèse et qui tendent soit vers la dissertation ou le commentaire, soit vers un devoir plus historique ou sociologique. Les idées principales sont souvent peu mises en valeur, noyées dans les détails ou les idées secondaires.

Ce qui différencie le plus les copies, c'est le système de références aux textes. De la très rare référence complète (auteur, titre, source...), à la simple allusion à l'idée principale, la gamme de références est variée, la plus utilisée (et la plus simple pour le correcteur!) étant (doc 1) (doc 2). Ces références interviennent sur la longueur du texte. Certains ne semblent pas connaître les règles de citation des textes, et ont des difficultés à effectuer une présentation « normalisée » des textes (titre du document, nom de l'auteur par exemple). Certains candidats sont même incapables de citer des textes.

Pour la forme, à part quelques copies, l'ensemble présentait une orthographe globalement correcte. Cependant, un certain nombre de candidats ont des difficultés à faire la distinction entre le langage « parlé » et écrit.

Si la majorité des devoirs respectent la consigne des 4 pages (tendant quand même le plus souvent vers 4 pages et demie), il y en a toujours qui sont trop courts et plusieurs beaucoup trop longs (jusqu'à 10 pages). Au-delà des problèmes de grosseur d'écriture ou d'espacement, ou de marge ajoutée, la longueur est assez facile à prendre en compte car elle s'avère le plus souvent vraiment sensible à la lecture.

Sciences juridiques, économiques, politiques
Dossier sur « L'enfant et ses droits »

D'une manière générale, la plupart des candidats ont su cerner les idées principales du thème évoqué par le dossier dont le titre était d'ailleurs tout à fait explicite, mais ils sont nombreux à avoir éprouvé des difficultés pour les hiérarchiser et les organiser.

Le thème retenu cette année – les droits de l'enfant – semble avoir poussé les candidats, comme l'an passé, à traiter le sujet à la manière d'une dissertation sur un fait de société et, de ce fait, à élaborer des développements caricaturaux à prétention morale au lieu d'aborder les documents proposés sous l'angle strictement juridique.

De fait, un grand nombre de copies comprenait des digressions, des ajouts ou des commen-

taires. Certains textes du dossier n'ont, parfois, presque pas été exploités et les candidats ne s'y sont pas assez référés. Pour d'autres documents, la chronologie a été bafouée, et la vision historique rendue simpliste à l'extrême (en particulier s'agissant d'un prétendu moyen âge, ou encore d'un droit international idyllique par nature). Plus généralement, beaucoup de candidats ont du mal à hiérarchiser l'importance de certaines informations, comme situer la SDN par rapport à l'ONU, ou encore établir une distinction claire entre les différentes capacités d'initiative (organisations internationales, législation nationale et simples déclarations d'intention).

Peu de copies ont évoqué les devoirs des enfants, pourtant très explicites dans plusieurs documents. L'extrait du Code civil a dérouté plusieurs candidats : soit parce que le document n'a pas été replacé dans un contexte historique exact, soit même parce qu'il a donné lieu à des erreurs d'interprétation : la *majorité* diffère de la *nuptialité*. Dans certaines copies, le manque d'esprit critique est accablant. Quelques candidats n'ont pas hésité à aborder des éléments extérieurs au dossier (affaire d'Outreau) afin d'ajouter une coloration compassionnelle totalement déplacée. L'utilisation maladroite à plusieurs reprises de l'*État français* dans quelques copies montre l'absence regrettable de références historiques fortes.

Il convient de souligner à l'attention des futurs conservateurs la nécessité de savoir rédiger d'une manière claire, concise et sans fautes d'orthographe, et de rappeler aux candidats qu'ils écrivent pour être lus et, donc, de soigner leur écriture. Certaines copies se caractérisent malheureusement par une insuffisance grave de la maîtrise de la langue française : dans quelques cas, outre l'orthographe inconvenante, le style erratique et le vocabulaire approximatif entraînent la compréhension du texte.

Du point de vue de la forme, des candidats n'ont guère respecté les caractéristiques de l'épreuve, notamment les contraintes de longueur du devoir. Cette consigne est très forte et sa non observation est de nature à elle seule à imposer une note éliminatoire si elle n'est pas respectée. La moyenne de l'ensemble des 81 copies est de 8.85/20, et 10 % des notes ont été éliminatoires.

Sciences de la nature et de la vie
Dossier sur « OGM et alimentation humaine »

Sur le fond, les candidats ont eu quelque mal à trouver un équilibre entre la discussion scien-

tifique et la discussion politique – cette dernière étant souvent excessivement mise en avant.

La pertinence des arguments a été dans un grand nombre de cas affectée par une lecture trop superficielle des documents qui ne présentaient aucun piège et étaient d'une parfaite lisibilité. La plupart des copies comporte par exemple l'idée (erronée) que les OGM sont « dans notre assiette », alors que ce n'est actuellement le cas nulle part.

Nos candidats n'ont pas échappé aux travers rencontrés dans les autres disciplines : ajout d'éléments non contenus dans le dossier (exemple : l'inscription, toute récente, du « Principe de précaution » dans la Constitution), développement d'idées personnelles, comme dans une dissertation.

La forme a été d'une qualité très variable, même si les plans choisis étaient, en général, convenables. Le style était souvent lourd et maladroit, comme si la fatigue en fin d'épreuve empêchait les candidats de faire une relecture critique de leurs textes.

La syntaxe était, dans la plupart des copies, correcte, mais l'orthographe parfois déplorable : jusqu'à 13 fautes – parfois d'inattention, mais aussi par méconnaissance de la langue. Cela a beaucoup contribué à un nombre élevé de notes éliminatoires : 16 sur 64 (soit 25 %).

La grande majorité des copies a respecté la longueur impartie.

Sciences exactes et techniques
Dossier sur « L'EPR (european pressurized water reactor), ou réacteur nucléaire de la troisième génération »

On retrouve dans les copies les défauts mentionnés dans les rapports de jury des concours antérieurs.

– Exploitation du dossier :

Le dossier est un dossier en sciences exactes et techniques. Les notions scientifiques ou techniques exprimées dans les documents du dossier étaient assez simples et accessibles à tout honnête citoyen ; cependant, l'insuffisance de connaissances scientifiques de certains candidats les a conduits à faire des erreurs ou des contresens importants et/ou à rester très vagues. Le principal défaut concernant l'exploitation du dossier est l'ajout d'idées personnelles qui n'y figurent pas, ce qui conduit très vite le candidat au « hors sujet ». Nous avons également eu à déplorer beaucoup de fautes de lecture que l'on pourrait qualifier de dyslexiques : ERP au lieu de EPR, comité à l'énergie atomique au lieu de

commissariat, Brigitte Fontaine au lieu de Nicole, etc.

– Organisation de la note de synthèse :

Aucun plan ne fait preuve d'originalité ni de réflexion approfondie, vingt copies n'en annoncent pas. Les candidats ont parfois du mal à équilibrer leur devoir : introductions parfois trop longues, parties inégales et conclusions très souvent superficielles. On note aussi un abus de titres et sous-titres sans phrase de transition entre les parties.

– Expression écrite :

Certains candidats ont du mal à construire leur texte, on trouve le plus souvent une juxtaposition des idées. Les phrases sont parfois trop longues, et, à l'inverse, certains candidats font un paragraphe pour chaque phrase. L'utilisation d'incidentes entre parenthèses ne facilite pas un suivi de lecture. Le style de certaines copies devient télégraphique en fin de devoir. La longueur demandée, modulée selon la taille de l'écriture, a été respectée par les deux tiers des candidats seulement, on note cinq devoirs trop courts et six trop longs, dont un de neuf pages.

Nous devons lancer un cri d'alarme au sujet de l'orthographe : quinze copies comportaient plus de cinq fautes dont certaines inadmissibles

à ce niveau. On a trop souvent à déplorer un manque de respect flagrant pour la langue écrite ; beaucoup trop de candidats se contentent d'un langage oral phonétiquement couché sur le papier. En accolant quelques-unes des fautes relevées cette année, cela pourrait conduire à une phrase du genre : « la question se posent, si le dispositif, au combien nouveaux de la quatrième génération de réacteur est un progrès où s'ils semblent qu'un tiers des utilisateur craind que... ». Rappelons aussi que la langue française écrite comporte des accents, et qu'une copie avec 26 fautes d'accents est très pénible à lire !

Il est navrant de constater que les candidats négligent la préparation à l'épreuve de note de synthèse et ne prennent pas connaissance des rapports de jury des concours antérieurs. Le choix de l'option sciences exactes et techniques n'est pas réservé à des candidats particulièrement doués pour une de ces disciplines, mais il exige une culture scientifique de base, que tout honnête citoyen peut acquérir en lisant régulièrement des revues de vulgarisation scientifique. On ne saurait trop recommander aux futurs candidats ce genre de lecture pendant leur année de préparation au concours.

Concours externe résultats de la note de synthèse

nombre d'inscrits	1 356
nombre de présents	871
nombre de copies blanches	19
moyenne	8,65
note mini	0,5
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	80
Lettres & arts	
nombre d'inscrits	556
nombre de présents	377
nombre de copies blanches	8
moyenne	8,59
note mini	2
note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	21
Sciences humaines & sociales	
nombre d'inscrits	496
nombre de présents	313
nombre de copies blanches	11
moyenne	8,68
note mini	0,5
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	27

Sciences juridiques	
nombre d'inscrits	159
nombre de présents	81
nombre de copies blanches	0
moyenne	8,85
note mini	3
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	8
Sciences de la nature et de la vie	
nombre d'inscrits	88
nombre de présents	64
nombre de copies blanches	0
moyenne	8,85
note mini	2
note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	16
Sciences exactes & techniques	
nombre d'inscrits	57
nombre de présents	36
nombre de copies blanches	0
moyenne	8,15
note mini	4
note maxi	16
nombre de notes éliminatoires	8

2.2 — Concours interne

Dossier : « La responsabilité d'une politique documentaire dans une société pluraliste »

Le dossier de la note de synthèse interne présentait cette année deux difficultés particulières. D'une part, il abordait un sujet controversé et doté d'une forte dimension polémique. D'autre part, certains documents du dossier ne devaient être exploités que pour une partie seulement de leur contenu – difficulté certes habituelle dans ce type d'exercice, mais le tri préalable des informations à retenir était particulièrement important cette année pour la bonne réussite de l'épreuve.

La place des bibliothèques dans nos sociétés pluralistes était abordée par le biais des politiques de développement des collections et du rôle que jouent dans leurs définitions les trois parties prenantes que sont les professionnels, leurs administrations de tutelle et leurs usagers. Il s'agissait de dégager du dossier les axes d'une réflexion sur la légitimation de telles politiques dans des situations où des arbitrages peuvent être rendus nécessaires par l'existence de désaccords de principe entre ces trois groupes.

Une fois effectuée cette phase indispensable d'analyse du sujet puis de tri rigoureux des données au moment de la lecture du dossier, et à condition de disposer des ressources intellectuelles appropriées au maniement et à l'expression d'idées abstraites, les candidats pouvaient assez facilement mener à bien la synthèse de ce dossier.

Introduction et conclusion étaient cette année d'autant plus nécessaires que le thème même du dossier ne permettait pas d'aboutir à une conclusion univoque et hors contexte.

Les copies moyennes n'ont en général pas su éviter deux écueils. Une bonne compréhension du sujet devait conduire à écarter de la note de synthèse la présentation détaillée de l'élaboration d'un plan de développement des collections *stricto sensu*, qui faisait l'objet d'assez longs développements dans certains des textes du dossier. Par ailleurs, le caractère fortement abstrait de certains textes et la difficulté à adopter une position neutre et objective sur un sujet très polémique ont incité plusieurs candidats à traiter le sujet à la manière d'une dissertation, faisant état d'arguments absents du dossier, exprimant leur point de vue personnel sur les thèmes abordés, etc. Très peu de candidats semblent d'ailleurs conscients des exigences stylistiques

de la note de synthèse, où doivent primer précision, rigueur, développement logique fortement articulé, concision et clarté de l'expression, tout du long impersonnelle. Il ne suffit pas de plaquer artificiellement un plan explicite sur une dissertation pour obtenir une note de synthèse respectant les conventions du genre.

Quant aux mauvaises copies, elles cumulent souvent tous les défauts relevés chaque année par le jury : absence de plan, absence d'articulation du propos, longueur ou brièveté excessives, paraphrase des textes du dossier, parfois simplement pris dans l'ordre où ils étaient classés, transformant la note de synthèse en juxtaposition de résumés, copies inachevées, plan convenablement annoncé en introduction et oublié au cours du développement, sans mentionner les copies que leur présentation même rend presque illisibles. Comme chaque année également, leur très faible niveau de maîtrise de la langue écrite a disqualifié des candidats alors même que leur approche du dossier manifestait dans certains cas de bonnes qualités de réflexion et de jugement.

3 — Traduction

Cette épreuve ne concerne que les candidats du concours externe : il faut rappeler que, s'ils choisissent une deuxième langue lors des épreuves d'admission, celle-ci doit être différente de celle de l'épreuve d'admissibilité.

Par ailleurs, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues modernes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes.

3.1 — Anglais

Le texte choisi, un extrait de *Youth* de J. M. Coetzee, était assez long, mais ne présentait pas beaucoup de difficultés.

La seule grosse difficulté lexicale était de rendre en bon français l'expression *high domed* évoquant l'image du crâne dégarni des érudits, un clin d'œil aux « crânes d'œuf » et peut-être aussi, au dôme de la salle de lecture du British Museum.

La majorité des candidats ne s'est pas posée de question et a mal traduit. Une erreur sur le mot n'était pas très pénalisante, car comptée comme un faux sens. Mais une erreur sur

chaque élément de la phrase, comme c'est souvent arrivé, a accumulé les faux sens.

Étrangement, des expressions et des mots simples ont posé problème :

– *Ford's Mr Humpty Dumpty* a trop souvent été compris à l'envers comme le roman « Gué » de Mr Humpty Dumpty alors qu'il s'agissait bien entendu de *Mr Humpty Dumpty de Ford* ;

– *a computer programmer* a été traduit par la majorité par « un programmeur informatique » ;

– *he [...] packs up*. Peu de candidats ont compris que notre personnage rangeait ses affaires. Deux candidats ont pensé qu'il mettait tout bonnement le livre (de la bibliothèque) dans son sac, ce qui de la part d'un aspirant-conservateur de bibliothèque ne présage rien de bon ;

– *the bookshops on Charing Cross...* 45 % des candidats ont traduit au singulier (parfois donnant des sens différents au mot d'ailleurs), ne sachant pas que Charing Cross est connu pour ses librairies, et dans tous les cas, n'éprouvant pas la nécessité de s'en tenir simplement au texte.

Quelques expressions un peu plus idiomatiques ont départagé les candidats pour qui l'anglais est familier de ceux qui ont moins d'aisance :

– *he tries to call in there once a week...* cette expression idiomatique courante n'est pas très connue apparemment, beaucoup ont pensé qu'il téléphonait... Pourtant l'expression est expliquée dans le dictionnaire unilingue ;

– *he feels middle-aged, prematurely middle-aged* (dans une copie, le candidat ayant décidé qu'il s'agissait du Moyen Âge, s'est arrangé pour faire une phrase avec ce terme) ;

– *he prefers Dillons, haphazard though the shelving may be*. Cette dernière structure a été particulièrement mal comprise et a causé des contresens et des non-sens.

Cape Town a été accepté comme « la ville du Cap ».

Ford's Mr Humpty Dumpty : le cas possessif, une des caractéristiques de l'anglais, n'a pas été compris dans environ 10 % des copies.

Le texte est au présent. C'est un choix délibéré de l'auteur qui pratique souvent la narration au présent. Le candidat qui a mis tout le texte au passé, à la condition expresse que ce passage au passé soit totalement cohérent, n'a été que faiblement pénalisé. Il y a eu environ 15 % des copies mises curieusement au passé et seules quelques-unes s'en tirent à peu près. Les

mauvaises copies ont sans complexe et sans raison, navigué entre le présent et le passé.

Enfin, la version étant un exercice de français, il est triste de constater que les règles de grammaire élémentaires – la concordance des temps, la conjugaison des verbes, l'accord des participes passés, les majuscules, les accents – ne sont souvent pas acquises. Un nouveau phénomène vient se greffer à ces doléances : l'orthographe suit le français parlé actuellement, avec des « e » mis intempestivement à la fin des mots : « parcoure » au lieu de parcours par exemple. Par manque de rigueur, certains candidats ne jugent pas utile de mettre des accents sur les mots ou rajoutent des majuscules. Est-ce une contagion de l'anglais ou une épidémie de SMS ?

Les ignorances de contexte sont à souligner enfin. Est-il admissible qu'un futur conservateur de bibliothèque écrive sans rougir qu'au British Museum il y a une « boîte, Le Reading Room, où ça bouge » (sic) ?

Certains candidats ne traduisent que quelques lignes de-ci de-là. Qu'il soit permis de rappeler que l'omission est toujours très pénalisante et doit être évitée autant que faire se peut.

Il semble que, quel que soit le degré de difficulté du texte anglais, on rencontre toujours un pourcentage de candidats pour qui la traduction présente un obstacle insurmontable, comme s'ils n'en avaient jamais fait. Il s'agit souvent plus d'un manque de maîtrise du français que de connaissance de l'anglais. Une pratique régulière de la traduction devrait pourtant remédier à ces travers.

3.2 — Allemand

Les candidats devaient cette année traduire un extrait du livre de Florian Illies, *Generation Golf*.

Certes le texte n'était pas facile, l'ironie de l'auteur n'ayant pas toujours été bien perçue par les candidats. Ceux-ci ont été principalement gênés par le vocabulaire de mots qui semblent pourtant simples comme *stricken* (tricoté). Le terme *die 68^{er}* (la génération 68) en a perturbé plus d'un ! Il y a eu quelques copies brillantes mais les examinateurs ont été consternés de voir qu'un grand nombre de candidats laissent des blancs à chaque fois qu'un mot, un bout de phrase voire tout un paragraphe les gênent. Ce refus devant la difficulté a été sévèrement sanctionné. S'il est toujours facile de

gloser (gentiment) sur certaines traductions, certaines versaient néanmoins dans l'absurde le plus complet et la fantaisie la plus totale: les rouleurs de cigarettes travaillent moins que les cyclistes (pour: ceux qui roulent leurs cigarettes eux-mêmes font toujours un peu penser à ceux qui font de la bicyclette en position allongée), les cours allemands de couture (pour: les étudiantes qui tricotent pendant les cours magistraux), égratigner un mur (pour: se gratter le mollet), les rouleurs autonomes de cigarettes (pour: ceux qui se roulent leurs cigarettes eux-mêmes), les soixante-huitards issus de ce changement peuvent se rassembler chez les femmes (pour: certes les hommes de la génération 68 peuvent gagner des points auprès des femmes)... Dans l'ensemble, les candidats manquent de précision dans leur traduction, négligeant les adverbes, changeant le temps voire le mode des verbes (le conditionnel de la ligne 4, le discours indirect de la ligne 33,...) et ne soignent pas le français de leur traduction.

Sur 71 copies notées de 0 à 18,5/20, 17 copies ont été éliminées dont six ayant eu la note 0, la moyenne a été de 9,77.

3.3 — Espagnol

Cette année, le texte choisi n'était pas d'une difficulté particulière compte tenu de la possibilité d'utiliser un dictionnaire unilingue. La grande différence dans les notations conduit le jury à penser que les candidats en grand nombre n'ont jamais eu ou très peu d'informations sur la technique de la traduction:

– les candidats proposent plusieurs traductions possibles du passage donné laissant le soin à l'examineur de choisir...

– d'autres laissent des passages sans traduction ou effacés ce qui laisse supposer qu'ils ne relisent pas leur copie et par conséquent ignorent cette précaution élémentaire du « bon artisan » qui revoit son travail.

Dans l'exercice de traduction, une langue ne peut jamais être remplacée totalement par une autre. La transposition nécessite toujours une adaptation du document d'origine à un public forcément d'une culture différente.

Le document final doit informer, convaincre, émouvoir... en s'adaptant à cette culture. Pour satisfaire cette obligation, il convient de rechercher dans la version française la transposition du contenu du document sans calquer les formes.

L'espagnol ressemble au français mais les faux amis fourmillent. Quelquefois le texte d'origine est imprécis ou redondant mais le français d'arrivée doit avoir un sens, la traduction littérale est à proscrire si elle conduit au non-sens.

La première lecture est primordiale, le sens d'un passage obscur peut être révélé par le contexte général. Il faut absolument se décider pour telle ou telle traduction et ne pas laisser le traducteur devant des blancs ou face à des réponses multiples. Les temps et les prépositions sont des points difficiles à soigner particulièrement. L'espagnol a tendance à placer le verbe en début de phrase et à l'inverse le sujet, il faut rétablir l'équilibre « cartésien » autant que possible.

3.4 — Italien

Cette année, c'est Italo Svevo qui a fourni le texte proposé pour la traduction. Il s'agissait d'un extrait d'un conte, *Vino Generoso*, où l'auteur produit les réflexions de son narrateur-protagoniste lors du mariage d'une nièce. Le texte choisi ne présentait pas de difficultés majeures de compréhension pour des candidats de niveau licence munis d'un dictionnaire unilingue. Cependant, certaines traductions sont restées inachevées ou avec des omissions de certains passages.

Par ailleurs, un certain nombre d'expressions et de tournures ne pouvaient être traduites littéralement. Cette fausse fidélité a donné des phrases incompréhensibles et des contresens. De même, une trop grande liberté prise avec l'original a également été l'occasion de nombreuses erreurs de sens pour certains candidats.

Le jury encourage les candidats à se servir à bon escient du dictionnaire pour parvenir à une bonne compréhension du texte, condition *sine qua non* pour traduire correctement un texte.

Le résultat a été très inégal. Sur les 44 copies corrigées, 20 ont obtenu la moyenne.

Quatre ont égalé ou dépassé la note de 16/20, ce qui signifie qu'il n'était pas très difficile de comprendre et de traduire convenablement ce passage. Par ailleurs, le jury a accordé des bonifications aux copies qui dénotaient, de la part de leur auteur, un effort de réflexion et de recherche.

14 copies ont eu des notes inférieures à 6/20. Il s'agit de copies lacunaires ou qui présentent des insuffisances considérables, tant dans la maîtrise du français que dans la connaissance de l'italien.

Il est à déplorer toutefois que, même dans les copies d'un bon niveau, les fautes d'orthographe soient nombreuses. Il est donc vivement recommandé aux candidats de relire attentivement leur copie avant de la remettre.

3.5 — Latin

L'extrait du *De finibus* de Cicéron était d'une compréhension assez aisée. De ce fait, un certain nombre de copies ont obtenu de bonnes notes (au-delà de 13), et quelques-unes sont excellentes, à la fois par l'exactitude de la traduction et l'élégance de l'expression.

Cependant, beaucoup de candidats n'ont pas surmonté les quelques difficultés présentes dans le texte. Trois points en particulier ont posé problème: le vocatif de la première phrase a souvent été ignoré; la première phrase du second paragraphe, dont l'articulation est un peu complexe, a entraîné nombre de contresens; de même, la dernière phrase du texte a été très souvent mal rendue, car la construction n'en était pas comprise.

Un nombre important de candidats ont du mal à se dégager d'une traduction littérale du texte et quelques-uns d'entre eux font preuve d'une connaissance insuffisante de la langue. L'expression française n'est pas non plus toujours bien maîtrisée et, d'une manière générale, il semble que les candidats devraient mieux se préparer à l'épreuve.

3.6 — Grec

Cette année, vingt-deux candidats ont choisi l'épreuve de version grecque.

Le texte était extrait d'un dialogue de Platon, *Hippias-mineur*, 364c-365b, dans lequel l'interlocuteur de Socrate, le sophiste Hippias, cite quelques vers d'Homère, mêlant ainsi prose et poésie dans la même épreuve. Dans les meilleures copies, le texte a été à peu près compris et traduit dans un français lisible et compréhensible, même s'il manquait souvent d'élégance. En revanche, pour décrire la langue dont usent certains des travaux les plus mal notés, le terme « charabia » n'est malheureusement pas trop fort. Il convient donc de rappeler quelques points essentiels concernant l'épreuve de version:

– il faut commencer par comprendre précisément le texte, ce qui passe par une étude morphologique et syntaxique minutieuse. En

outre, il ne faut jamais perdre de vue le mouvement du passage ni son économie. Ici, par exemple, ce sont ensemble la syntaxe (le pronom personnel « moi » ne peut-être réfléchi) et le contexte qui permettaient d'analyser avec certitude la forme « peirô » ligne 6 comme un impératif présent moyen 2^e personne du singulier et non comme une 1^{re} personne du présent de l'indicatif, quand la morphologie, elle, livrait ces deux solutions;

– il faut ensuite traduire le texte en français, ce qui signifie que la version doit être écrite dans une langue correcte. En aucun cas, il ne faut proposer une traduction sans aucun sens. Même quand une phrase pose problème au candidat, la solution adoptée doit être composée dans un français compréhensible;

– enfin, comme toute épreuve de rédaction en français, il ne faut pas négliger l'orthographe.

Six copies ont reçu une note comprise entre 1 et 5, six entre 6 et 10, six entre 11 et 15 et enfin quatre entre 16 et 18.

3.7 — Russe

Huit candidats ont concouru:

– quatre copies obtiennent des notes faibles (deux très faibles), ce qui résulte d'une connaissance nettement insuffisante du russe (aspects, constructions, vocabulaire courant) et, pour une copie, du français;

– trois copies obtiennent des notes comprises entre 10 et 13;

– une seule copie s'est avérée excellente.

Le texte, extrait d'un ouvrage autobiographique d'Alexandre Zinoviev: *Une destinée russe, confession d'un renégat* – publié en 1988, réédité en 2000 – était rédigé en un style concis, celui de l'essai littéraire. Il comportait:

– du vocabulaire courant se rapportant à la vie quotidienne (famille, études);

– un vocabulaire plus spécialisé se rapportant à l'univers du livre (par exemple, lecture, réserves, rééditer);

– bon nombre de termes plus abstraits relevant du domaine de la critique littéraire.

Cet extrait citait bon nombre d'écrivains classiques russes ou bien de la période soviétique; la transcription de leurs noms demandait donc une certaine familiarité avec les auteurs russes. Si le texte a été globalement compris par la majorité des candidats, une correction plus détaillée a montré bon nombre d'inexactitudes. Le jury déplore aussi l'absence – pour un tiers des copies – du titre de l'œuvre et du nom de

l'auteur. Une fois de plus, c'est une connaissance approfondie non seulement de la langue, mais aussi de la culture russe qui permet de traduire avec maîtrise, rehaussée par une certaine élégance de la traduction. Pour ce qui est de la

mise en forme du français, le jury a tenu à valoriser les trouvailles stylistiques heureuses et il a évité de trop pénaliser les inexactitudes résultant d'une certaine recherche.

**Concours externe
résultats de la traduction**

nombre d'inscrits	1 356	Italien	
nombre de présents	884	nombre d'inscrits	73
nombre de copies blanches	3	nombre de présents	44
moyenne	9,09	nombre de copies blanches	0
note mini	0	moyenne	8,78
note maxi	19,5	note mini	0,5
nombre de notes éliminatoires	203	note maxi	17,5
		nombre de notes éliminatoires	11
Anglais		Russe	
nombre d'inscrits	827	nombre d'inscrits	12
nombre de présents	520	nombre de présents	9
nombre de copies blanches	1	nombre de copies blanches	0
moyenne	8,99	moyenne	9
note mini	0	note mini	4
note maxi	19,5	note maxi	17
nombre de notes éliminatoires	127	nombre de notes éliminatoires	3
Allemand		Latin	
nombre d'inscrits	101	nombre d'inscrits	127
nombre de présents	71	nombre de présents	101
nombre de copies blanches	0	nombre de copies blanches	1
moyenne	9,77	moyenne	9,49
note mini	0	note mini	0
note maxi	18,5	note maxi	18
nombre de notes éliminatoires	16	nombre de notes éliminatoires	16
Espagnol		Grec	
nombre d'inscrits	190	nombre d'inscrits	26
nombre de présents	117	nombre de présents	22
nombre de copies blanches	1	nombre de copies blanches	0
moyenne	8,78	moyenne	9,59
note mini	0,5	note mini	0,5
note maxi	18	note maxi	18
nombre de notes éliminatoires	26	nombre de notes éliminatoires	4

Données chiffrées 1992-2004 pour le concours externe — Traduction

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	715	1 067	1 372	1 572	1 725	2 498	1 994	1 318	1 452	1 136	1 188	1 356
nombre de présents	579	864	969	1 189	1 168	1 523	1 196	795	938	781	845	884
copies blanches		1	0	11	1	3	8	7	6	42	4	3
moyenne	9,17	9,07	9,05	8,8	9,02	8,33	8,07	8,54	8,16	7,86	8,93	9,09
note mini		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
note maxi		19	19	19,5	19	19	19	19,5	19	17	19	19,5
notes éliminatoires	97	179	156	260	236	345	333	201	264	87	191	203

3 — Épreuves orales d'admission

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 57/100 pour le concours externe et à 48/100 pour le concours interne. 134 candidats externes et 41 candidats internes ont été retenus pour les épreuves orales. Par arrêté du 25 mai 2004, il y avait 23 postes offerts au concours externe dont 2 par la ville de Paris et 18 offerts au concours interne dont 1 par la ville de Paris.

1 — Conversation avec le jury

Cette épreuve remplit de manière satisfaisante son rôle de sélection, comme en témoigne la dispersion des notes (de 2 à 18 pour les externes, de 2 à 17 pour les internes). C'est une épreuve décisive, à partir de laquelle doivent être appréciées les qualités, essentielles, de clarté de la pensée et de l'expression attendues d'un futur conservateur. L'exercice ne consiste donc pas en une simple explication de texte, mais à une mise en ordre logique des idées que la lecture et l'analyse rapide du texte ont éveillées chez le candidat.

Chaque candidat se voit remettre un texte dont la longueur n'excède pas une page. L'indication de l'auteur, de l'origine du texte, de sa date – si elle est mentionnée – n'est pas à négliger. Mais si toutes ces données sont peu ou pas connues du candidat, il ne faut surtout pas les inventer car la compréhension et la signification du texte ne dépendent pas impérativement d'elles. Le temps de préparation est d'une demi-heure, celui de la présentation du commentaire devant le jury est de dix minutes. Cette durée doit permettre d'exprimer l'essentiel et d'organiser un exposé structuré à partir du texte proposé.

Ces textes sont très variés de par leur nature (articles de journaux, citations de grands auteurs, interviews de cinéastes) et datés de périodes diverses. Il est certain qu'ils n'offrent ni les mêmes difficultés, ni le même intérêt. Les commissions en tiennent compte et apprécient la présentation qui en est faite. Elles attendent, au-delà de la synthèse qui leur est exposée, que le candidat puisse évoquer les échos que le texte a éveillés en lui, qu'il démontre sa capacité à établir des liens avec d'autres textes, d'autres

auteurs, d'autres problématiques. Les meilleurs candidats ont su comprendre le texte, l'analyser et présenter un exposé organisé en insistant sur ce qu'ils considéraient comme essentiel ou important dans son contenu. Quand les commentaires durent moins de cinq minutes ou se contentent de paraphraser ou résumer le texte, il s'agit souvent d'un manque d'entraînement ainsi que d'une mauvaise utilisation du temps de préparation: la rédaction de bout en bout du commentaire est inutile et même déconseillée; les candidats doivent seulement s'obliger à respecter un plan bien structuré, démonstratif, et apporter un soin particulier pour l'entrée en matière et la conclusion.

À la fin de l'exposé, pour la seconde étape de l'épreuve, les questions du jury portent en un premier temps sur des points particuliers du texte, dans un souci d'éclaircissement, d'approfondissement ou de correction. L'entretien s'évade ensuite du texte et porte sur d'autres sujets. Selon les cas, il s'agit d'un thème connexe, ou d'interrogations dans un tout autre domaine. Les questions posées prennent en compte la difficulté relative du texte initial. Cette dernière partie de la conversation doit permettre de mesurer la capacité de réaction du candidat, sa curiosité et son ouverture sur le monde, et bien entendu son bon sens et sa maturité. C'est ainsi qu'un candidat aura tout intérêt à « avouer » son ignorance sur tel sujet plutôt que de proférer des énormités comme le jury en recueille tous les ans. Le jury, estimant qu'une tête bien faite reste encore le meilleur critère d'adaptabilité aux mutations professionnelles à venir, considère comme relevant de la culture générale la capacité du candidat à pouvoir caractériser quelques-uns des grands courants littéraires du siècle dernier, ou d'avoir des lumières sur des figures historiques de premier plan. Il attend également par exemple une connaissance exacte des régimes politiques de la France depuis la Révolution, et, au moins, un savoir élémentaire en géographie: ne pas pouvoir situer l'Égypte par rapport à la Méditerranée n'est pas pardonnable.

Il est fréquent d'interroger les candidats sur leur cursus universitaire, sur leur expérience professionnelle, s'ils en ont une, sur les stages qu'ils ont accomplis en relation avec le concours

qu'ils présentent, sur leur motivation et sur leurs projets d'avenir. La présence, dans chaque commission d'oral, de conservateurs et d'universitaires permet d'équilibrer la mesure des savoirs et celle des qualités professionnelles que l'on pressent de la part des candidats promis – pour ceux qui seront admis – à devenir des collègues à la fin de leur formation. Lors de l'entretien, les diverses commissions d'oral ont apprécié de rencontrer des personnes cultivées et impliquées dans leur projet professionnel. À l'inverse, elles ont, dans leur ensemble, déploré les

lacunes de candidats qui ont oublié l'histoire, la géographie, la littérature et l'art, ou qui ne connaissent pas la ville et la région où ils vivent, étudient ou exercent une profession.

Cette épreuve se prépare donc, et très en amont : dans la logique du métier choisi, les candidats ne peuvent se contenter de se présenter pour dire le fameux « j'aime lire ». Pour convaincre, ils doivent avoir passé beaucoup de temps à lire effectivement, et dans tous les domaines.

Données chiffrées 1992-2004 — Épreuve de conversation avec le jury

Concours interne

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	37	30	17	18	20	27	6	26	26	35	42	41
nombre de présents	37	30	17	18	19	26	6	26	24	35	38	41
moyenne	10,68	10,46	7,94	9,28	9,05	10,58	9,66	10,84	9,18	10,2	10,45	8,97
note mini	2	4	3	6	3	6	0	3	4	4	4	2
note maxi	17	16	15	15	14	18	14	16	14	18	18	17

Concours externe

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	159	207	208	113	111	121	85	131	134	148	165	133
nombre de présents	159	203	203	109	106	111	81	123	129	142	158	126
moyenne	10,34	9,72	8,71	9,26	9,91	10,57	11,49	10,34	9,35	10,13	9,84	10,63
note mini	2	2	2	3	1	4	6	0	3	4	1	2
note maxi	17	17	18	18	17	18	18	18	16	16,5	17	18

Données chiffrées 1992-2004 — Épreuve de langue

Concours interne

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	37	30	17	18	20	27	26	26	26	35	42	41
nombre de présents	37	30	17	18	19	26	6	26	24	35	38	40
moyenne	10,88	12,26	11,59	11,39	10	12,77	10,16	12,23	11,93	11,27	12,38	12,08
note mini	–	5	5	3	3	3	6	7	3	5	6	1
note maxi	–	20	17	17	18	19	18	17	19	19	19	20

Concours externe

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	78	90	90	43	55	52	30	60	59	70	75	71
nombre de présents	78	89	86	40	53	44	28	58	57	68	73	68
moyenne	12,08	11,46	11,80	12,35	10,77	12,08	9,14	10,20	12,96	11,68	10,89	11,88
note mini	–	1	1	5	3	3	2	3	3	2	3	2
note maxi	–	18	20	20	20	19	16	17	19	20	19	19

2 — Langue

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pendant la préparation, tant à l'externe qu'à l'interne.

Le jury attend du candidat externe qu'il fournisse, en guise d'introduction, une présentation du document, un résumé ainsi qu'un commentaire de celui-ci et éventuellement, une réaction personnelle. L'épreuve se déroule dans la langue choisie.

Le jury attend du candidat interne une traduction précise du passage délimité dans le document, une présentation en français de celui-ci et une conversation, également en français, qui partira du texte, mais qui pourra aborder d'autres sujets.

2.1 — Anglais

Les textes proposés aux candidats externes étaient sans exception tirés de la presse anglo-saxonne généraliste (*The Guardian*, *The Washington Post*, *The Observer*, *The New York Times* etc.).

Après une brève lecture d'un passage, les candidats étaient invités à résumer et à commenter le texte.

Contrairement à certaines années, peu de candidats se sont contentés de quelques phrases laconiques en guise de commentaire. Certains ont pris la peine d'organiser leur intervention et d'ouvrir des pistes de discussion pour le second temps de l'oral (questions du jury).

Il convient de rappeler qu'une connaissance minimum de l'actualité est attendue (savoir par exemple que Tony Blair est travailliste et que Margaret Thatcher était membre du parti conservateur etc.). Il serait souhaitable aussi que les candidats sachent que *The Guardian* (prononcé « ga » et pas « gwa ») est britannique et que *Time* est américain, alors que *The Times* est britannique lui aussi.

La qualité de l'anglais oral sous toutes ses formes (prononciation certes mais aussi richesse et précision du lexique, correction grammaticale) est évidemment un critère de notation essentiel. Si quelques candidats avaient de toute évidence passé beaucoup de temps en pays anglophones, des candidats au profil plus « scolaire » ont obtenu d'excellents résultats.

Le travail sur le texte est le second point crucial, cela va de soi. Or, de nombreux candidats considèrent que l'oral d'anglais est une épreuve de langue et que le contenu compte finalement

peu. Toutefois, c'est en se battant avec le texte et les idées qu'il véhicule que l'on montre le mieux sa maîtrise de la compréhension écrite. C'est en commentant les idées du texte que l'on peut montrer sa faculté à parler de sujets dont on ne maîtrise pas toujours tout le lexique. En d'autres termes, c'est en jouant le jeu proposé par le jury que l'on montre vraiment ses compétences linguistiques.

De nombreux candidats ont fait preuve de compétences linguistiques très honorables voire excellentes pour certains. L'effet mécanique, c'est la loi du concours, est que des candidats dont l'anglais était plus sclérosé ont obtenu des notes moins bonnes. Le jury d'anglais ne peut que se réjouir que le niveau en langue des futurs conservateurs s'améliore. Ce fut le cas lors de la session 2004.

Les examinateurs notent que certains candidats internes sont insuffisamment préparés à cette épreuve :

- ils n'ont visiblement ni lu de littérature en langue anglaise ni lu la presse anglo-saxonne pourtant facilement accessible dans les fonctions qu'occupent la plupart des candidats ;

- ils ne maîtrisent pas de technique de traduction alors que l'épreuve de traduction en anglais est spécifique de leur oral ; la traduction est trop souvent improvisée et approximative car faite au pied levé ;

- ils ne maîtrisent pas non plus la technique d'approche du texte (technique d'analyse ou de commentaire), étant entendu qu'une présentation du texte ne peut en aucun cas se résumer à une paraphrase rapidement ébauchée.

On peut également déplorer :

- l'attitude passive de certains candidats qui, une fois leur traduction terminée, attendent, les bras croisés, que les examinateurs leur posent des questions ;

- ainsi qu'un certain nombre de lacunes sur les pays anglo-saxons (un minimum de connaissances culturelles, civilisationnelles, politiques et autres s'imposent) ;

- et enfin, le fait que certains candidats ne lisent pas le texte jusqu'au bout si la traduction ne termine pas le passage.

Le jury rappelle qu'il convient d'introduire brièvement (néanmoins intelligemment et de manière pertinente) le texte proposé pour l'étude. La traduction aura lieu soit après cette brève introduction, soit après l'analyse raisonnée du texte. Les meilleurs candidats ont d'ailleurs eu la bonne idée de présenter et justifier rapidement le passage à traduire. La conversation qui suivra ne pourra être laissée à l'initiative des examinateurs mais doit rebondir sur des

réflexions faites par le candidat et qui incitent les examinateurs à approfondir et à aller plus avant.

Il est à signaler que seule une analyse fine des éléments du texte rendant compte de sa spécificité et des arguments mis en œuvre pour l'explicitier permettra au jury de noter la valeur de l'anglais (au niveau compréhension) du candidat. Pour ce, une simple énumération de lieux communs ne peut suffire. Il convient de dégager les lignes de force du texte et la problématique qu'il soulève. Il faudra prendre le recul nécessaire par rapport au document étudié et proposer une analyse bien articulée: l'exposé doit avoir une logique interne et cohérente résultant d'une organisation rhétorique laissée à la discrétion du candidat en fonction des éléments du texte et de ce qu'il souhaite en faire.

On attend donc des candidats qu'ils aient nourri leur pensée et qu'ils sachent se confronter à un document (quelle qu'en soit la thématique) afin de l'analyser de manière intelligible.

Le jury a pu néanmoins apprécier la performance de certains candidats ayant mis en œuvre les savoir-faire nécessaires et n'a pas hésité à attribuer d'excellentes notes lorsque les candidats maîtrisaient à la fois la méthode et le contenu et mettaient toute leur énergie et leur enthousiasme à chercher l'or dans la poussière.

2.2 — Allemand

19 candidats externes ont passé l'oral. Les notes s'étendent de 5 à 18, et la moyenne s'élève à 12,26. Autant dire que, dans l'ensemble, les candidats ont fait une prestation tout à fait satisfaisante. Les textes abordaient des sujets très variés: réserves de pétrole, drogue, extrême-droite, programmes scolaires, clivage Est/Ouest, recyclage, allumage obligatoire des phares... Le jury a évalué la compréhension du texte ainsi que la capacité des candidats à en effectuer la synthèse puis à présenter un commentaire. Souvent, les candidats ont eu du mal à distinguer les deux exercices, mélangeant synthèse et commentaire. Outre les erreurs grammaticales et lexicales « classiques » (erreurs de genre, de cas, passifs mal construits, constructions de phrases...), les examinateurs ont sanctionné le débit parfois très lent et hésitant de certains candidats. Ils ont par contre apprécié les références culturelles de certains ainsi que leurs connaissances du monde germanique.

Les textes proposés aux candidats internes étaient de même nature que ceux proposés au concours externe. Mais l'épreuve est fort diffé-

rente puisqu'elle se déroule en français. Sur cinq candidats, un seul a obtenu une très mauvaise note (1), incapable de s'exprimer sur le texte et de le traduire. Les examinateurs ont mis trois notes au-dessus de 15 à des candidats qui avaient bien compris le texte, dans les détails, qui ont donné une bonne traduction du passage demandé et qui ont fait preuve de bonnes connaissances de la culture germanique. Dans l'ensemble le niveau s'est révélé très satisfaisant.

2.3 — Espagnol

Une bonne lecture prédispose favorablement le jury. Il faut lire normalement, ni vite ni lentement et faire attention à l'accentuation.

Le sujet est tiré de la presse (*El País, El Mundo...*) qui traite aussi bien de l'actualité espagnole que de celle d'Amérique latine. Il faut donc lire régulièrement les journaux. Les candidats doivent également revoir les conjugaisons des verbes espagnols et le vocabulaire spécialisé de l'économie, de la politique et de la culture.

Au cours de cette épreuve, le jury évalue :

- la compréhension et la restitution des idées contenues dans le texte ;
- la qualité de la langue étrangère dans cette partie préparée ;
- la qualité de la langue étrangère dans la partie « dialogue avec le jury ».

Pour le concours interne, où l'oral est en français, les deux points essentiels sont :

- la compréhension et la restitution des idées contenues dans le texte ;
- la traduction.

2.4 — Italien

Les textes proposés tant à l'interne qu'à l'externe sont principalement des articles récents issus de la presse italienne, mais aussi des documents trouvés sur Internet. Tous les textes proposés avaient un contenu culturel permettant de nourrir un échange avec le jury.

En externe, la présentation du texte doit être structurée de façon claire en plusieurs parties – elle ne doit pas se limiter à récapituler brièvement le contenu du texte, mais elle doit dégager le cheminement de son argumentation et ses thèses principales. Elle doit déboucher sur une réaction personnelle ou une conclusion – qui doit permettre aux examinateurs de se rendre

compte de la lecture que le candidat a faite du texte et de lui adresser des questions.

Le jury attend donc une véritable analyse du texte de la part du candidat et, seulement après avoir accompli cette tâche, le candidat peut porter son jugement et présenter son point de vue. Sont évaluées tant la compréhension approfondie du texte, la construction du résumé et du commentaire que la maîtrise de la langue. Ce type d'épreuve ne s'improvise pas et on ne saurait trop encourager les candidats à s'entraîner régulièrement pour acquérir les compétences méthodologiques et linguistiques nécessaires.

Trois candidats pour le concours interne et douze pour le concours externe se sont présentés à l'épreuve orale. Les candidats ont généralement bien compris les textes, mais ont parfois eu quelques difficultés à construire leur présentation et à ouvrir la discussion avec le jury. Les présentations étaient en effet le plus souvent

très succinctes et ne permettaient pas toujours aux examinateurs d'engager la discussion avec les candidats. Le niveau de langue était généralement plutôt satisfaisant. Les meilleures prestations des candidats de cette année ont commencé par une introduction permettant de dégager les orientations générales du texte et, éventuellement, par une présentation du plan de ce que le candidat voulait illustrer.

Quant à la traduction, épreuve du concours interne, le jury ne saurait trop encourager les candidats à la plus grande rigueur et précision dans la préparation de l'épreuve. Les omissions, comme pour les versions écrites, sont sanctionnées. Attention aux calques et aux italianismes. Il sera difficile d'être indulgent avec un candidat qui se trompe sur la traduction de *portavoce* ou qui n'est pas capable de traduire *per giunta*. Un usage avisé du dictionnaire permet d'éviter ces erreurs.

Résultats des épreuves de langue

	concours externe	concours interne
nombre d'inscrits	71	41
nombre de présents	68	40
moyenne	11,88	12,08
note mini	2	1
note maxi	19	20
Anglais		
nombre d'inscrits	30	29
nombre de présents	28	28
moyenne	9,57	11,43
note mini	2	3
note maxi	18	20
Allemand		
nombre d'inscrits	19	5
nombre de présents	19	5
moyenne	12,27	12,80
note mini	5	1
note maxi	18	18
Espagnol		
nombre d'inscrits	9	4
nombre de présents	9	4
moyenne	13,72	15,75
note mini	9	13
note maxi	19	18
Italien		
nombre d'inscrits	13	3
nombre de présents	12	3
moyenne	11,96	12
note mini	6	11
note maxi	18	13,50

3 — Résumé et commentaire d'un texte administratif (concours externe)

Le jury avait sélectionné des textes de nature et de provenance très diverses (arrêtés, formulaires administratifs, directives européennes, arrêts du Conseil d'État etc.) et portant sur des sujets d'actualité, tels que la cybercriminalité ou la décentralisation administrative.

Dans l'ensemble, les candidats semblent avoir pris connaissance des remarques publiées dans les rapports de jury des années précédentes : ils se sont préparés à l'épreuve et la technique du résumé était correctement maîtrisée dans le temps imparti.

Quelques candidats se sont montrés très brillants, témoignant d'une culture administrative précise et actualisée, y compris sur des sujets *a priori* ingrats tels que la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) ou l'utilisation des biocarburants dans l'Union européenne. Leur commentaire était assorti d'exemples appropriés et faisait montre de capacités de synthèse et d'analyse critique. Il était suivi de réflexions pertinentes lors de l'entretien. En général, ces candidats faisaient également montre d'un très bon niveau de culture générale et d'une aisance dans l'expression.

Par contre, un certain nombre de candidats, qui s'étaient convenablement acquittés du résumé et du commentaire de texte, ont été désarmés par les questions du jury : visiblement, leurs connaissances administratives se limitaient à du bachotage.

Enfin, un dernier groupe de candidats n'était manifestement pas au niveau requis, tant en ce qui concernait leurs connaissances administratives, que leur culture générale :

– ils sont nombreux à n'avoir pas réussi à relier le texte proposé à la question administrative à laquelle il s'apparentait (réforme et modernisation de l'État, évolution des missions du fonctionnaire, etc.). D'autres se sont contentés d'une paraphrase du texte sans bâtir une réelle argumentation ni ouvrir le moindre débat. Il convient de rappeler que les candidats doivent connaître les grands axes des politiques publiques et être en mesure d'en restituer l'intérêt dans le commentaire. En outre, quelques-uns ont témoigné d'une méconnaissance inquiétante de l'administration universitaire et culturelle : faut-il leur indiquer qu'ils y seraient affectés en cas de réussite ? Le jury ne demandait pas la déclinaison intégrale de l'organigramme du ministère de la culture, mais attendait des candidats une connaissance des grandes manifesta-

tions culturelles nationales ou européennes (Lire en fête, Journées du patrimoine) ;

– les réponses aux questions du jury auraient pu permettre à certains candidats de rattraper un commentaire défaillant : malheureusement, les acquis se sont avérés aléatoires sur des sujets en principe connus du simple citoyen (administration de proximité, Internet administratif) ou sur des questions de culture générale, même en relation avec les bibliothèques (éditeurs scolaires, foire du livre de Francfort). Le jury n'a d'ailleurs pas manqué de s'étonner de la vision souvent négative, voire rétrograde, qu'avaient certains candidats de l'administration et de la fonction publique !

Enfin, l'épreuve orale devait permettre aux candidats de prouver leurs qualités d'expression et d'imprimer une dynamique à leurs propos : la simple lecture de notes assortie de commentaires inaudibles est insuffisante dans le recrutement d'un futur cadre.

4 — Résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique (concours externe)

L'épreuve consiste à résumer un texte de vulgarisation scientifique de quelques pages puis à en extraire les idées principales pour apporter un commentaire personnel avant de conclure et de permettre aux examinateurs de poser des questions. La durée de préparation est de 30 minutes et la durée de l'épreuve de 20 minutes (la moitié en résumé et commentaire, l'autre moitié en questions des examinateurs).

— Niveau de culture scientifique

La plupart des textes proposés étaient des textes extraits de périodiques de vulgarisation scientifique (*La Recherche, Pour la science...*) ou même des textes extraits des pages scientifiques de grands quotidiens nationaux (*Le Monde...*). Il est donc bien clair que l'on ne demande pas aux candidats d'être des spécialistes du sujet qui leur échoit. Le jury cherche surtout à tester leur niveau de culture scientifique : après des interrogations de base sur les notions les plus fondamentales auxquelles le texte fait appel, les examinateurs peuvent être conduits à poser des questions de plus en plus spécialisées et ils trouvent tout à fait normal que les connaissances scientifiques du candidat soient limitées. Ils déplorent cependant que, dans quelques cas, le niveau de culture scientifique donné par l'enseignement secondaire ne soit pas atteint.

Ainsi une notion comme celle d'isotope d'un élément n'a pu être définie, par tel candidat, même à un niveau élémentaire. Tel autre confond les trous dans la couche d'ozone avec l'effet de serre. Une candidate ne sait pas que le zéro absolu est à -273°C . Dans le domaine de la physique quantique, le nom de Louis de Broglie est inconnu de certains, et en astronomie tel autre ne connaît pas Kepler. La paléontologie n'est pas mieux lotie, et situer les époques approximatives auxquelles vivaient nos ancêtres australopithèques, *homo erectus*, *homo habilis*, Neandertal ou Cro-Magnon, semble inaccessible à certains. Si le nom de Darwin semble à peu près universellement connu, un candidat s'est montré incapable de préciser l'époque à laquelle il vivait et le titre de son livre majeur ; il ne connaissait pas non plus le nom de Lamarck. Un candidat niçois, interrogé en archéologie, s'est avéré incapable de nous parler de la Vallée des merveilles.

L'actualité scientifique est aussi un domaine vers lequel le jury se tourne volontiers lorsque le texte à commenter n'a pas permis de sonder la profondeur des connaissances scientifiques du candidat. On peut donc regretter que certains fassent une impasse totale et presque systématique sur ce type d'actualité et ignorent notre « ancêtre » Toumaï ou le nom d'Yves Coppens ou, pour ce concours, le mouvement de protestation des chercheurs français au printemps 2004, « Sauvons la Recherche ».

Plus grave et plus fréquent le cas des candidats qui amènent les examinateurs à leur poser des questions dont ils ne maîtrisent pas les réponses. Les thématiques de l'effet de serre, des OGM ou du clonage humain ou animal, auxquelles la majorité des candidats déclarent s'intéresser, en constituent un parfait exemple. Ceux qui s'avèrent incapables de définir avec pertinence ces centres d'intérêt qu'ils viennent de nous signaler, sont fort nombreux. Quant aux grandes conférences internationales sur l'avenir de la planète (Kyoto, Rio, Johannesburg), plusieurs candidats ignorent leur nom et leur contenu.

— Comportement des candidats face à l'épreuve

Malgré la bienveillance dont font preuve les examinateurs à leur égard, trop de candidats laissent le stress les envahir et perdent complètement leurs moyens. La passivité et l'extrême timidité qui en résultent sont à l'origine de nombreuses prestations trop médiocres. Il est indispensable de vaincre ce genre de réaction bien compréhensible, par un travail de gestion du stress.

Certains candidats, au contraire, prennent l'épreuve à bras le corps et parviennent à surmonter l'obstacle en mobilisant activement un minimum de connaissances de base. Ils laissent ainsi une impression positive aux examinateurs, en dépit de lacunes importantes.

Point trop n'en faut cependant et nous voudrions décrire ici les principaux défauts de comportement que nous avons pu observer. De la part de certains candidats actifs et volontaires, il s'agit de leur volonté d'entraîner le jury vers un domaine qu'ils chérissent comme la philosophie ou la psychologie, même si cela n'a que peu de rapport avec le sujet du texte à commenter.

Les candidats timides ont le défaut de se dévaloriser d'emblée en se déclarant non scientifiques. Nombre d'entre eux commencent par nous dire qu'ils ne sont pas spécialistes de climatologie ou d'océanographie : à vrai dire le jury s'en doutait et, mis à part un ou deux domaines de prédilection, le jury n'est pas plus spécialiste qu'eux. Beaucoup demandent, après le résumé commentaire, « ai-je bien compris le texte ? Ne me suis-je pas trompé ? », ou bien nous disent qu'ils ont trouvé le texte trop difficile, alors qu'il ne l'était pas particulièrement. Trop de candidats ne sont pas assez précis, bafouillent et font des confusions déplorables entre diverses notions scientifiques. Enfin certains commettent des erreurs stratégiques, par exemple en déclarant qu'ils n'ont pas les bases scientifiques, mais que c'est la troisième fois qu'ils passent le concours. Le jury attend des candidats qu'ils se montrent actifs et volontaires dans leur comportement, nets et précis (mais pas trop bavards) dans leurs réponses : les candidats doivent donner aux examinateurs l'envie de devenir leurs futurs collègues.

En conclusion, il nous semble indispensable de rappeler que l'épreuve orale de commentaire scientifique se prépare. Tout d'abord, en ce qui concerne le contenu, les notions de base du savoir scientifique doivent être révisées (biologie, géologie, paléontologie, physique, mathématiques...). Le minimum exigé pour cette épreuve est le niveau des connaissances délivrées lors de l'enseignement secondaire. Nous ne saurions trop recommander aux candidats, de s'abonner ou de lire régulièrement pendant l'année de leur préparation, une grande revue de vulgarisation scientifique et d'approfondir leurs connaissances lors de ces lectures. Ensuite le comportement face à l'épreuve doit aussi être travaillé, comme nous l'avons signalé : travail de gestion du stress pour les plus timides, d'élimination des divers tics de langage, en particulier par des exposés oraux et publics réguliers.

Données chiffrées 1992-2004 pour le concours externe

Commentaire administratif

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	55	79	86	56	40	42	35	40	40	34	49	35
nombre de présents	55	78	84	55	37	40	33	36	37	33	45	33
moyenne	9,77	11,45	10,81	11,01	10,86	12,57	10,59	11,56	10,39	8,86	8,2	10,92
note mini	–	5	3	6	6	7	1	5	2	5	2	5
note maxi	–	19	19	18	15	18	18	17,3	16	15,7	15	17

Commentaire scientifique

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nombre d'inscrits	26	38	32	14	16	27	20	31	35	44	41	27
nombre de présents	26	37	31	14	14	23	20	29	35	41	40	25
moyenne	10,81	10,8	11,08	11,64	12,07	13,87	11,72	10,09	10,19	10,71	11,13	10,60
note mini	–	4	3	8	4	4	7	4	2	2	4	6
note maxi	–	17	18	16	19	19	16	19,5	19	19	18	16

4 — Tableaux statistiques

1 — Concours externe d'État

1.1 — Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Hommes	428	31,56	40	30,08	8	34,78	3	25,00
Femmes	928	68,44	93	69,22	15	65,22	9	75,00
Total	1 356		133		23		12	

1.2 — Répartition par date de naissance

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
De 46 à 52 ans	1952	1	0	0	0
	1955	1	0	0	0
	1956	1	0	0	0
	1957	1	0	0	0
	1958	2	1	0	1
Sous-total		6 0,44 %	1 0,75 %	0	1 8,33%
De 41 à 45 ans	1959	1	0	0	0
	1960	3	1	0	0
	1961	2	0	0	0
	1962	3	0	0	0
	1963	1	0	0	0
Sous-total		10 0,74 %	1 0,75 %	0	0
De 36 à 40 ans	1964	1	0	0	0
	1965	4	2	0	0
	1966	3	0	0	0
	1967	2	0	0	0
	1968	8	2	0	0
Sous-total		18 1,33 %	4 3,01 %	0	0
De 31 à 35 ans	1969	8	1	1	0
	1970	6	0	0	0
	1971	3	1	1	0
	1972	7	1	1	0
	1973	25	6	1	0
Sous-total		49 3,61 %	9 6,77 %	4 17,39%	0
De 26 à 30 ans	1974	124	15	2	1
	1975	120	11	1	0
	1976	126	15	2	1
	1977	144	12	1	3
	1978	186	8	1	1
Sous-total		700 51,62%	61 45,86 %	7 30,43 %	6 50,00
De 21 à 25 ans	1979	189	17	2	2
	1980	187	20	6	0
	1981	135	13	0	3
	1982	60	7	4	0
	1983	2	0	0	0
Sous-total		573 42,26 %	57 42,86 %	12 52,17 %	5 41,67
TOTAL		1 356	133	23	12

1.3 – Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes

LA	Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc.
SH	Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc.
SJ	Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc.
SN	Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc.
ST	Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieur, etc.
SI	Information, communication.

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au BAC. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.
Les mères de plus de 3 enfants sont dispensées de diplôme.

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Sans diplôme	6	0	0	0
Sous-total	6 0,44 %	0	0	0
BAC2 SJ	1	0	0	0
Sous-total	1 0,07 %	0	0	0
BAC3 LA	212	17	3	1
BAC3 SH	118	6	0	1
BAC3 SI	4	0	0	0
BAC3 SJ	18	0	0	0
BAC3 ST	4	0	0	0
Sous-total	356 26,25 %	23 17,29 %	3 13,04 %	2 16,67 %
BAC4 LA	321	45	11	4
BAC4 SH	171	12	3	1
BAC4 SI	17	1	0	0
BAC4 SJ	94	8	2	1
BAC4 SN	8	1	0	0
BAC4 ST	5	0	0	0
Sous-total	616 45,43 %	67 50,38 %	16 69,57 %	6 50,00 %
BAC5 LA	124	21	2	3
BAC5 SH	121	17	2	1
BAC5 SI	18	2	0	0
BAC5 SJ	67	3	0	0
BAC5 SN	9	0	0	0
BAC5 ST	25	0	0	0
Sous-total	364 26,84 %	43 32,33 %	4 17,39 %	4 33,33 %

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
BAC6 LA	4	0	0	0
BAC6 SH	6	0	0	0
BAC6 SI	1	0	0	0
BAC6SN	2	0	0	0
Sous-total	13 0,96 %	0	0	0
TOTAL	1 356	133	23	12

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
LA	661	48,96	83	62,41	16	69,57	8	66,67
SH	416	30,81	35	26,32	5	21,74	3	25,00
SI	40	2,96	3	2,26	0	0	0	0
SJ	180	13,33	11	8,27	2	8,70	1	8,33
SN	19	1,41	1	0,75	0	0	0	0
ST	34	2,52	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 350		133		23		12	

1.4 — Répartition par département

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
ALSACE				
67 Bas-Rhin	30	3	0	0
68 Haut-Rhin	5	1	1	0
Sous-total	35	4	1	0
	2,58 %	3,01 %	4,35 %	
AQUITAINE				
24 Dordogne	3	0	0	0
33 Gironde	33	4	0	0
40 Landes	1	0	0	0
47 Lot-et-Garonne	3	0	0	0
64 Pyrénées-Atlantiques	8	0	0	0
Sous-total	48	4	0	0
	3,54 %	3,01 %		
AUVERGNE				
03 Allier	3	0	0	0
43 Haute-Loire	6	0	0	0
63 Puy-de-Dôme	15	0	0	0
Sous-total	24	0	0	0
	1,77 %			
BASSE-NORMANDIE				
14 Calvados	13	1	1	0
50 Manche	6	1	0	0
61 Orne	3	0	0	0
Sous-total	22	2	1	0
	1,62 %	1,50 %	4,35 %	
BOURGOGNE				
21 Côte-d'Or	16	4	1	1
58 Nièvre	1	1	0	0
71 Saône-et-Loire	9	1	0	0
Sous-total	26	6	1	1
	1,92 %	4,51 %	4,35 %	8,33 %
BRETAGNE				
22 Côtes-d'Armor	10	1	0	1
29 Finistère	22	2	1	0
35 Ille-et-Vilaine	23	1	1	0
56 Morbihan	8	1	0	0
Sous-total	63	5	2	1
	4,65 %	3,76 %	8,70 %	8,33 %

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
CENTRE				
18 Cher	5	0	0	0
28 Eure-et-Loir	3	0	0	0
37 Indre-et-Loire	10	0	0	0
41 Loir-et-Cher	1	0	0	0
45 Loiret	10	2	0	0
Sous-total	29	2	0	0
	2,14 %	1,50 %		
CHAMPAGNE				
08 Ardennes	1	0	0	0
10 Aube	4	1	0	0
51 Marne	11	0	0	0
52 Haute-Marne	2	0	0	0
Sous-total	18	1	0	0
	1,33 %	0,75 %		
FRANCHE-COMTE				
25 Doubs	12	1	0	0
39 Jura	2	0	0	0
70 Haute-Saône	2	0	0	0
90 Territoire-de-Belfort	1	0	0	0
Sous-total	17	1	0	0
	1,25 %	0,75 %		
HAUTE-NORMANDIE				
27 Eure	6	0	0	0
76 Seine-Maritime	20	2	0	0
Sous-total	26	2	0	0
	1,92 %	1,50 %		
ILE DE FRANCE				
75 Ville-de-Paris	227	32	8	2
77 Seine-et-Marne	28	5	0	1
78 Yvelines	32	3	0	1
91 Essonne	32	3	1	0
92 Hauts-de-Seine	61	6	2	0
93 Seine-Saint-Denis	36	1	0	0
94 Val-de-Marne	46	2	0	0
95 Val-d'Oise	25	1	0	0
Sous-total	487	53	11	4
	35,91 %	39,85 %	47,83 %	33,33 %

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
11 Aude	6	0	0	0
30 Gard	7	0	0	0
34 Hérault	22	4	0	0
48 Lozère	1	0	0	0
66 Pyrénées-Orientales	10	1	1	0
Sous-total	46	5	1	0
	3,39 %	3,76 %	4,35 %	
LIMOUSIN				
19 Corrèze	2	0	0	0
87 Haute-Vienne	7	1	0	0
Sous-total	9	1	0	0
	0,66 %	0,75 %		
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	13	2	0	1
55 Meuse	2	0	0	0
57 Moselle	13	1	0	0
88 Vosges	6	0	0	0
Sous-total	34	3	0	1
	2,51 %	2,26 %		8,33 %
MIDI-PYRENEES				
09 Ariège	2	0	0	0
31 Haute-Garonne	22	2	0	0
32 Gers	2	0	0	0
81 Tarn	4	1	0	0
82 Tarn-et-Garonne	2	0	0	0
Sous-total	32	3	0	0
	2,36 %	2,26 %		
NORD				
59 Nord	51	6	0	2
62 Pas-de-Calais	13	0	0	0
Sous-total	64	6	0	2
	4,72 %	4,51 %		16,67 %
PAYS DE LA LOIRE				
44 Loire-Atlantique	14	0	0	0
49 Maine-et-Loire	9	1	0	0
53 Mayenne	1	0	0	0
72 Sarthe	2	1	0	0
85 Vendée	2	0	0	0
Sous-total	28	2	0	0
	2,06 %	1,50 %		

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
PICARDIE				
02 Aisne	4	0	0	0
60 Oise	6	1	0	0
80 Somme	8	0	0	0
Sous-total	18 1,33 %	1 0,75 %	0	0
POITOU-CHARENTES				
16 Charente	2	0	0	0
17 Charente-Maritime	4	0	0	0
79 Deux-Sèvres	4	1	0	0
86 Vienne	12	1	0	0
Sous-total	22 1,62 %	2 1,50 %	0	0
PROVENCE-COTE D'AZUR				
04 Alpes-de-Haute-Provence	1	0	0	0
06 Alpes-Maritimes	10	2	0	1
13 Bouches-du-Rhône	46	3	1	0
83 Var	11	0	0	0
84 Vaucluse	8	0	0	0
Sous-total	76 5,60 %	5 3,76 %	1 4,35 %	1 8,33 %

**concours de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2004**

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
RHONE-ALPES				
01 Ain	6	2	0	0
07 Ardèche	7	0	0	0
26 Drôme	7	0	0	0
38 Isère	37	3	1	0
42 Loire	19	0	0	0
69 Rhône	117	18	4	1
73 Savoie	8	2	0	1
74 Haute-Savoie	7	0	0	0
Sous-total	208	25	5	2
	15,34 %	18,80 %	21,74 %	16,67 %
DOM				
97100 Guadeloupe	6	0	0	0
97200 Martinique	3	0	0	0
97300 Guyane	1	0	0	0
97400 Réunion	12	0	0	0
Sous-total	22	0	0	0
	1,62 %			
TOM				
98700 Tahiti	1	0	0	0
98800 Nouméa	1	0	0	0
Sous-total	2	0	0	0
	0,15 %			
TOTAL	1 356	133	23	12

1. 5 – Résultats des admissibles et des admis aux épreuves écrites

	Inscrits 1 356	Admissibles 133	Admis 23	Liste C. 12
Composition				
Nombre de présents	850	133	23	12
Nombre de copies blanches	16	0	0	0
Moyenne	8,1	12,64	14,24	13,17
Note mini	0,5	6	10	8
Note maxi	18	18	18	16,5
Nombre de notes éliminatoires	115	0	0	0
Note de synthèse				
Nombre de présents	871	133	23	12
Nombre de copies blanches	19	0	0	0
Moyenne	8,65	12,28	12,59	12,42
Note mini	0,5	6,5	6,5	7
Note maxi	17	17	15,5	15
Nombre de notes éliminatoires	80	0	0	0
<i>Lettres & Arts</i>				
Nombre d'inscrits	556	64	16	5
Nombre de présents	377	64	16	5
Nombre de copies blanches	8	0	0	0
Moyenne	8,59	12,04	12,63	11,9
Note mini	2	7	9	7
Note maxi	16	16	15,5	15
Nombre de notes éliminatoires	21	0	0	0
<i>Sciences Humaines & Sociales</i>				
Nombre d'inscrits	496	47	5	6
Nombre de présents	313	47	5	6
Nombre de copies blanches	11	0	0	0
Moyenne	8,68	12,15	11,5	12,58
Note mini	0,5	6,5	6,5	10
Note maxi :	17	16	14	14
Nombre de notes éliminatoires	27	0	0	0
<i>Sciences Juridiques</i>				
Nombre d'inscrits	159	9	1	1
Nombre de présents	81	9	1	1
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,85	12,83	15	14
Note mini	3	7,5	15	14
Note maxi	17	17	15	14
Nombre de notes éliminatoires	8	0	0	0
<i>Sciences de la Nature & Vie</i>				
Nombre d'inscrits	88	10	1	0
Nombre de présents	64	10	1	0
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,85	13,8	15	0
Note mini	2	10	15	0
Note maxi	17	17	15	0
Nombre de notes éliminatoires	16	0	0	0
<i>Sciences exactes & techniques</i>				
Nombre d'inscrits	57	3	0	0
Nombre de présents	36	3	0	0
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,15	12,83	0	0
Note mini	4	11	0	0
Note maxi	16	16	0	0
Nombre de notes éliminatoires	8	0	0	0

**concours de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2004**

	Inscrits 1 356	Admissibles 133	Admis 23	Liste C. 12
Traduction				
Nombre de présents	884	133	23	12
Nombre de copies blanches	3	0	0	0
Moyenne	9,09	13,88	14,8	14
Note mini	0	5	7	8
Note maxi	19,5	18,5	18	17
Nombre de notes éliminatoires	203	0	0	0
<i>Anglais</i>				
Nombre d'inscrits	827	65	11	7
Nombre de présents	520	65	11	7
Nombre de copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	8,99	14,05	14,86	13,86
Note mini	0	8	10	13
Note maxi	19,5	18,5	18	15
Nombre de notes éliminatoires	127	0	0	0
<i>Allemand</i>				
Nombre d'inscrits	101	21	1	1
Nombre de présents	71	21	1	1
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	9,77	15	16	17
Note mini	0	11	16	17
Note maxi	18,5	18,5	16	17
Nombre de notes éliminatoires	16	0	0	0
<i>Espagnol</i>				
Nombre d'inscrits	190	9	1	0
Nombre de présents	117	9	1	0
Nombre de copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	8,78	13,39	12	0
Note mini	0,5	9	12	0
Note maxi	18	18	12	0
Nombre de notes éliminatoires	26	0	0	0
<i>Italien</i>				
Nombre d'inscrits	73	4	0	0
Nombre de présents	44	4	0	0
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	8,78	12,75	0	0
Note mini	0,5	10	0	0
Note maxi	17,5	17,5	0	0
Nombre de notes éliminatoires	11	0	0	0
<i>Russe</i>				
Nombre d'inscrits	12	1	1	0
Nombre de présents	9	1	1	0
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	9	17	17	0
Note mini	4	17	17	0
Note maxi	17	17	17	0
Nombre de notes éliminatoires	3	0	0	0
<i>Latin</i>				
Nombre d'inscrits	127	25	7	4
Nombre de présents	101	25	7	4
Nombre de copies blanches	1	0	0	0
Moyenne	9,49	13,06	15,43	13,5
Note mini	0	5	8	8
Note maxi	18	18	18	16
Nombre de notes éliminatoires	16	0	0	0
<i>Grec</i>				
Nombre d'inscrits	26	8	2	0
Nombre de présents	22	8	2	0
Nombre de copies blanches	0	0	0	0
Moyenne	9,59	12,94	12	0
Note mini	0,5	5	7	0
Note maxi	18	18	17	0
Nombre de notes éliminatoires	4	0	0	0

1. 6 – Résultats des admis aux épreuves orales

	Admissibles 133	Admis 23	Liste C. 12
Culture Générale			
Nombre de présents	126	23	12
Moyenne	10,63	15,74	13,79
Note mini	2	13	12
Note maxi	18	18	16
Langue/Commentaire			
Nombre de présents	126	23	12
Moyenne	11,06	14,26	11,92
Note mini	2	6	7
Note maxi	19	19	18
<i>Anglais</i>			
Nombre d'inscrits	30	3	1
Nombre de présents	28	3	1
Moyenne	9,57	13,67	18
Note mini	2	12	18
Note maxi	18	16	18
<i>Allemand</i>			
Nombre d'inscrits	19	5	1
Nombre de présents	19	5	1
Moyenne	12,27	16,8	11,2
Note mini	5	15	11,2
Note maxi	18	18	11,2
<i>Espagnol</i>			
Nombre d'inscrits	9	4	1
Nombre de présents	9	4	1
Moyenne	13,72	15,38	13
Note mini	9	12	13
Note maxi	19	19	13
<i>Italien</i>			
Nombre d'inscrits	13	1	2
Nombre de présents	12	1	2
Moyenne	11,96	6	12,5
Note mini	6	6	12
Note maxi	18	6	13
<i>Commentaire Administratif</i>			
Nombre d'inscrits	35	8	5
Nombre de présents	33	8	5
Moyenne	10,92	14	11,26
Note mini	5	9	8,5
Note maxi	17	17	14,5
<i>Commentaire Scientifique</i>			
Nombre d'inscrits	27	2	2
Nombre de présents	25	2	2
Moyenne	10,6	11,75	9,75
Note mini	6	7,5	7
Note maxi	16	16	12,5

2 — Concours interne d'État

2.1 — Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Hommes	51	31,10	10	24,39	3	25,00	0	
Femmes	113	68,90	31	75,61	9	75,00	0	
Total	164		41		12			

2.2 — Répartition par date de naissance

	Année	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
De 46 à 50 ans	1954	1	0	0	
	1956	6	0	0	0
	1957	10	1	0	0
	1958	11	4	0	0
Sous-total		28 17,07 %	5 12,20 %	0	0
De 41 à 45 ans	1959	10	3	3	0
	1960	8	0	0	0
	1961	10	1	0	0
	1962	11	4	1	0
	1963	13	3	2	0
Sous-total		52 31,71 %	11 26,83 %	6 50,00 %	0
De 36 à 40 ans	1964	11	4	0	0
	1965	8	2	1	0
	1966	8	3	1	0
	1967	7	2	0	0
	1968	7	3	1	0
Sous-total		41 25,00 %	14 34,15 %	3 25,00 %	0
De 30 à 35 ans	1969	17	4	1	0
	1970	10	2	1	0
	1971	7	2	0	0
	1972	3	1	0	0
	1973	4	2	1	0
	1974	2	0	0	0
Sous-total		43 26,22 %	11 26,83 %	3 25,00 %	0
TOTAL		164	41	12	0

2.3 — Répartition par diplôme et par spécialité

Code des diplômes	
O	Spécialité non précisée.
LA	Lettres, histoire de l'art, philosophie, théologie, musicologie, langues, etc.
SH	Histoire, géographie, psychologie, ethnologie, etc.
SJ	Droit, économie, gestion, sciences politiques, etc.
SN	Biologie, physiologie, sciences naturelles, géologie, etc.
ST	Mathématiques, physique, chimie, informatique, diplômes d'ingénieurs, etc.
SI	Information, communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au BAC. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Non renseigné	26 15,85 %	7 17,07 %	3 25,00 %	0
BAC	2 1,22 %	0	0	0
BAC2 SH	1	0	0	0
BAC2 SI	3	0	0	0
Sous-total	4 2,44 %	0	0	0
BAC3 O	1	0	0	0
BAC3 LA	19	5	2	0
BAC3 SH	10	3	1	0
BAC3 SI	2	1	0	0
BAC3 SJ	2	0	0	0
BAC3 SN	1	0	0	0
BAC3 ST	1	0	0	0
Sous-total	36 21,95 %	9 21,95 %	3 25,00 %	0

**concours de conservateurs des bibliothèques – annales
session 2004**

Diplômes	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
BAC4 LA	31	8	2	0
BAC4 SH	11	3	1	0
BAC4 SI	3	1	0	0
BAC4 SJ	4	0	0	0
BAC4 SN	1	1	0	0
BAC4 ST	1	0	0	0
Sous-total	51	13	3	0
	31,10 %	31,71 %	25,00 %	
BAC5 LA	16	5	1	0
BAC5 SH	13	6	2	0
BAC5 SI	3	1	0	0
BAC5 SJ	4	0	0	0
BAC5 SN	1	0	0	0
BAC5 ST	1	0	0	0
Sous-total	38	12	3	0
	23,17 %	29,27 %	25,00 %	
BAC6 LA	2	0	0	0
BAC6 SH	3	0	0	0
BAC6 SN	2	0	0	0
Sous-total	7	0	0	0
	4,27 %			
TOTAL	164	41	12	0

Spécialités	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
LA	68	50,37	18	52,94	5	55,56	0	0
SH	38	28,15	12	35,29	4	44,44	0	0
SI	11	8,15	3	8,82	0	0	0	0
SJ	10	7,41	0	0	0	0	0	0
SN	5	3,70	1	2,94	0	0	0	0
ST	3	2,22	0	0	0	0	0	0
TOTAL	135		34		9		0	

2.4 Répartition par grade

Grades	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Agents non titulaires	2	1,22	0		0	0	0	
Assistants des bibliothèques	6	3,66	2	4,88	0		0	
Assistants de conservation	2	1,22	1	2,44	0		0	
Assistante sociale	1	0,61	0		0		0	
Assistant qual. du patrimoine	1	0,61	0		0		0	
Attachés d'admin. scol. univ.	5	3,05	1	2,44	0		0	
Attachés d'administration	7	4,27	0		0		0	
Attachés territoriaux	3	1,83	2	4,88	1	8,33	0	
Bib. adjoints spécialisés	41	25,00	11	26,83	2	16,67	0	
Bibliothécaires	18	10,98	9	21,95	5	41,67	0	
Bibliothécaires territoriaux	9	5,49	1	2,44	0		0	
Chargés d'études doc.	3	1,83	1	2,44	0		0	
Conseillers insertion	1	0,61	0		0		0	
Conseillère d'éducation	1	0,61	0		0		0	
Contrôleurs	3	1,83	1	2,44	0		0	
Documentaliste	1	0,61	0		0			
Infirmier	1	0,61	0		0		0	
Ingénieurs d'études	3	1,83	0		0		0	
Professeurs	47	28,66	10	24,39	3	25,00	0	
Secrétaires d'administration	5	3,05	1	2,44	1	8,33	0	
Secrétaires de documentation	2	1,22	0		0		0	
Techniciens	2	1,22	1	2,44	0	0	0	
TOTAL	164		41		12		0	

2.5 – Répartition par type d'établissement

Code des établissements	
ADMI	: ministères, services extérieurs des ministères, administration locale
BDP	: Bibliothèques départementales de prêt
BGE	: Bibliothèques des grands établissements
BM	: Bibliothèques municipales
BNF	: Bibliothèque nationale de France
BPI	: Bibliothèque publique d'information
BU	: Bibliothèques universitaires
CDP	: Centres de documentation pédagogique
CFCB	: Centres de formation aux carrières des bibliothèques
UNIV	: universités (hors BU)
Divers	: armées, CCN, ENG, ENM, IFB, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

Établissements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C.	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
ADMI	17	10,37	4	9,76	0	0	0	0
BDP	1	0,61	0	0	0	0	0	0
BGE	3	1,83	2	4,88	1	8,33	0	0
BM	13	7,93	2	4,88	0	0	0	0
BNF	23	14,02	10	24,39	5	41,67	0	0
BPI	2	1,22	1	2,44	1	8,33	0	0
BU	49	29,88	12	29,27	1	8,33	0	0
CDP	2	1,22	1	2,44	0	0	0	0
CFCB	1	0,61	0	0	0	0	0	0
Divers	51	31,10	8	19,51	4	33,33	0	0
UNIV	2	1,22	1	2,44	0	0	0	0
TOTAL	164		41		12		0	

2.6 — Répartition par région et par département.

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
ALSACE				
67 Bas-Rhin	4	1	0	0
68 Haut-Rhin	2	2	1	0
Sous-total	6 3,66 %	3 7,32 %	1 8,33 %	0
AQUITAINE				
33 Gironde	2	1	0	0
40 Landes	1	0	0	0
Sous-total	3 1,83 %	1 2,44 %	0	0
AUVERGNE				
03 Allier	2	1	0	0
63 Puy-de-Dôme	2	0	0	0
Sous-total	4 2,44 %	1 2,44 %	0	0
BOURGOGNE				
21 Côte-d'Or	1	0	0	0
Sous-total	1 0,61 %	0	0	0
BRETAGNE				
35 Ille-et-Vilaine	2	0	0	0
56 Morbihan	1	0	0	0
Sous-total	3 1,83 %	0	0	0
CENTRE				
37 Indre-et-Loire	1	0	0	0
41 Loir-et-Cher	1	1	0	0
45 Loiret	2	2	0	0
Sous-total	4 2,44 %	3 7,32 %	0	0
FRANCHE-COMTE				
90 Territoire-de-Belfort	1	1	0	0
Sous-total	1 0,61 %	1 2,44 %	0	0

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
HAUTE-NORMANDIE				
76 Seine-Maritime	4	0	0	0
Sous-total	4 2,44 %	0	0	0
ILE DE FRANCE				
75 Ville-de-Paris	54	16	7	0
78 Yvelines	2	0	0	0
91 Essonne	1	1	1	0
92 Hauts-de-Seine	6	0	0	0
93 Seine-Saint-Denis	5	1	0	0
94 Val-de-Marne	7	1	0	0
95 Val-d'Oise	2	0	0	0
Sous-total	77 46,95 %	19 46,34 %	8 66,67 %	0
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
34 Hérault	2	0	0	0
Sous-total	2 1,22 %	0	0	0
LIMOUSIN				
23 Creuse	1	0	0	0
87 Haute-Vienne	3	0	0	0
Sous-total	4 2,44 %	0	0	0
LORRAINE				
54 Meurthe-et-Moselle	1	0	0	0
Sous-total	1 0,61 %	0	0	0
MIDI-PYRENEES				
31 Haute-Garonne	1	0	0	0
Sous-total	1 0,61 %	0	0	0
NORD				
59 Nord	5	1	0	0
62 Pas-de-Calais	2	1	0	0
Sous-total	7 4,27 %	2 4,88 %	0	0

REGIONS/ Départements	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
PAYS-DE-LA-LOIRE				
44 Loire-Atlantique	5	3	1	0
49 Maine-et-Loire	1	0	0	0
72 Sarthe	1	1	0	0
85 Vendée	1	0	0	0
Sous-total	8 4,88 %	4 9,76 %	1 8,33 %	0
PICARDIE				
02 Aisne	1	1	0	0
60 Oise	1	0	0	0
80 Somme	2	0	0	0
Sous-total	4 2,44 %	1 2,44 %	0	0
POITOU-CHARENTES				
17 Charente-Maritime	3	0	0	0
86 Vienne	3	2	1	0
Sous-total	6 3,66 %	2 4,88 %	1 8,33 %	0
PROVENCE-COTE D'AZUR				
05 Hautes-Alpes	1	0	0	0
06 Alpes-Maritimes	1	0	0	0
13 Bouches-du-Rhône	4	0	0	0
83 Var	1	0	0	0
84 Vaucluse	4	2	0	0
Sous-total	11 6,71 %	2 7,88 %	0	0
RHONE-ALPES				
01 Ain	1	0	0	0
26 Drôme	1	0	0	0
38 Isère	2	0	0	0
42 Loire	1	0	0	0
69 Rhône	9	2	1	0
Sous-total	14 8,54 %	2 4,88 %	1 8,33 %	0
DOM				
97100 Guadeloupe	1	0	0	0
97200 Martinique	1	0	0	0
97400 Réunion	1	0	0	0
Sous-total	3 1,83 %	0	0	0
TOTAL	164	41	12	0

2.7 — Résultats des admissibles et des admis aux épreuves écrites

	Inscrits 164	Admissibles 41	Admis 12	Liste C. 0
Composition				
Nombre de présents	139	41	12	0
Nombre de copies blanches	5	0	0	0
Moyenne	8,38	9,85	10	0
Note mini	4	6	6	0
Note maxi	13	13	13	0
Nombre de notes éliminatoires	1	0	0	0
Note de synthèse				
Nombre de présents	144	41	12	0
Nombre de copies blanches	7	0	0	0
Moyenne	8,19	12,13	12	0
Note mini	1	7,5	9	0
Note maxi	16,5	16,5	15,5	0
Nombre de notes éliminatoires	15	0	0	0

2.8 — Résultats des admis aux épreuves orales

	Admissibles 41	Admis 12	Liste C. 0
Culture Générale			
Nombre de présents	41	12	0
Moyenne	8,97	14,25	0
Note mini	2	10	0
Note maxi	17	17	0
Langue			
Nombre de présents	40	12	0
Moyenne	12,08	14,54	0
Note mini	1	10	0
Note maxi	20	19	0
<i>Anglais</i>			
Nombre d'inscrits :	29	10	0
Nombre de présents :	28	10	0
Moyenne :	11,43	14,3	0
Note mini :	3	10	0
Note maxi :	20	19	0
<i>Allemand</i>			
Nombre d'inscrits :	5	0	0
Nombre de présents :	5	0	0
Moyenne :	12,8	0	0
Note mini :	1	0	0
Note maxi :	18	0	0
<i>Espagnol</i>			
Nombre d'inscrits :	4	1	0
Nombre de présents :	4	1	0
Moyenne :	15,75	18	0
Note mini :	13	18	0
Note maxi :	18	18	0
<i>Italien</i>			
Nombre d'inscrits :	3	1	0
Nombre de présents :	3	1	0
Moyenne :	12	13,5	0
Note mini :	11	13,5	0
Note maxi :	13,5	13,5	0

5 — Libellés des sujets des épreuves écrites d'admissibilité

1 — Composition

1.1 — Concours interne

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Quelle est et sera selon vous la place de la bibliothèque « dans les murs » au moment où la documentation est de plus en plus planétaire et « hors les murs » ?

1.2 — Concours externe

Durée : 5 heures ; coefficient : 2

« L'artiste n'a de responsabilité envers personne, son rôle social est asocial ».

Georg Baselitz, peintre, né en 1938.

2 — Note de synthèse

2.1 — Concours interne

Durée : 4 heures ; coefficient : 3

Rédigez une note de synthèse à partir du dossier suivant, constitué de documents traitant de la responsabilité d'une politique documentaire dans une société pluraliste. (4 pages maximum).

Documents joints :

Document 1 – *Code de déontologie du bibliothécaire*. Association des bibliothécaires français, 23 mars 2003, extrait du site : <<http://www.ifla.org>>.

Document 2 – Dominique Arot, « Les bibliothèques publiques et le fait religieux : pour une laïcité ouverte ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 20-24, extrait du site : <<http://www.bbf.enssib.fr>>.

Document 3 – Anne-Marie Bertrand, « Les collections ». *Les bibliothèques publiques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Éditions du Cercle de la librairie, 2002, extrait du chapitre 5 : « Débats », p. 87-93.

Document 4 – François Lapèlerie, « Tout n'a pas changé ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, t. 47, n° 4, p. 111-112, extrait du site : <<http://www.bbf.enssib.fr>>.

Document 5 – Bertrand Calenge, « La collection entre offre et demande ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 2, p. 40-48, extrait du site : <<http://www.bbf.enssib.fr>>.

Document 6 – Anne Kupiec, « Éléments de réflexion pour une déontologie professionnelle ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n° 4, p. 8-12, extrait du site : <<http://www.bbf.enssib.fr>>.

Document 7 – Compilation par Anne Holmes et Derek Whitehead, mise à jour par Virginie Ballance et Marie F. Zielinska, *Les communautés multiculturelles, directives pour les bibliothèques*. IFLA, 2^e édition révisée, 1998, extrait du site: <<http://www.ifla.org>>.

Document 8 – François Lapèlerie, « Un autodafé électronique ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2003, t. 48, n° 6, p. 130-132, extrait du site: <<http://www.bbf.enssib.fr>>.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe

Lettres et arts

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les lettres et arts (4 pages maximum).

Dossier: Musique et littérature.

Documents joints :

Document 1 – Hector Bianciotti, « Musique et littérature : liaisons dangereuses ou affinités électives ». *Le Monde*, 4 août 1989.

Document 2 – Jean-Pierre Longre, *Musique et littérature*. Éditions Bertrand-Lacoste, 1994.

Document 3 – Aude Locatelli, *Littérature et musique au XX^e siècle*. Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 2001, n° 3611, p. 46-50.

Document 4 – Claude Debussy, *Monsieur Croche et autres écrits*. Éditions Gallimard, 1987, p. 194.

Document 5 – François Sabatier, *Miroirs de la musique: la musique et ses correspondances avec la littérature et les beaux-arts*. Librairie Arthème Fayard, 1998, p. 15-18.

Document 6 – Antoine Livio, « Le favori des compositeurs ». *Le Magazine littéraire*, avril 1999, n° 375, p. 63-66.

Document 7 – Bélanda Cannone, *Musique et littérature au XVIII^e siècle*. Presses universitaires de France, 1998, collection « Que sais-je ? », n° 3336, p. 3-4.

Document 8 – Omer Corlaix, « Entre littérature et musique: entretien avec Richard Millet et Christophe Desjardins ». *Musica falsa*, automne 2003, n° 19, p. 66-69.

Document 9 – Jean-Jacques Nattiez, *Proust musicien*. Christian Bourgois Éditeur, 1999, p. 178-181.

Document 10 – Stéphane Davet, « Quelques écrivains en quête de rockers, et inversement ». *Le Monde*, 20 janvier 2001.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences humaines et sociales

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences humaines et sociales (4 pages maximum).

Dossier: Vingt ans de politique de la ville.

Documents joints :

Document 1 – Brigitte Masquet, « Éditorial ». *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, 2004, n° 296, extrait du site <www.ladocfrancaise.gouv.fr>.

Document 2 – Michel Lussault, « Quartier ». *Dictionnaire de la géographie*, sous la direction de Jacques Lévy et de Michel Lussault, Éditions Belin, 2003, p. 758-760.

Document 3 – Entretien avec Paul Chemetov par Florence Raynal, « Pour une architecture responsable ». *Label France*, magazine international du Ministère des affaires étrangères, janvier 2001, n° 42.

Document 4 – Emmanuel de Roux, « Réparer, rénover, recoudre, densifier ou... dynamiter ». *Le Monde*, supplément, 18 janvier 1996, p. 2.

Document 5 – Damian Moore, *Ethnicité et politique de la ville en France et en Grande-Bretagne*. Éditions L'Harmattan, 2001, p. 116-120.

Document 6 – Manuel Boucher, à propos du livre de J. Donzelot, C. Mével et A. Wyvekens, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*. Extrait du site: <www.groupeclaris.com>.

Document 7 – Daniel Martin, *Dix ans de politique de la ville en Bretagne*, 1988-1997. Éditions du Certu, 1998, p. 125-128.

Document 8 – « Les zones franches urbaines créent-elles vraiment des emplois ? ». *Le Monde*, supplément économie, 18 février 2003, p. 5.

Document 9 – Céline Braillon, « Renouvellement urbain ou renouvellement démocratique ? ». *Territoires*, octobre 2003, p. 9-11.

Document 10 – « Le regard des Français et des habitants des quartiers prioritaires de la rénovation urbaine sur la vie des quartiers et la politique de la ville ». *Synthèse du sondage de l'Institut CSA*, novembre 2003, extrait du site: <www.ville.gouv.fr>.

Document 11 – Luc Bronner, « L'effort financier pour les ZEP est moins important dans la réalité que dans l'affichage ». *Le Monde*, 19 février 2004, p. 10.

Document 12 – Danielle Taesch, « Des projets culturels de quartier à Mulhouse: autour de la bibliothèque-médiathèque ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, t 42, n° 1, p. 24-28.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences juridiques, économiques et politiques

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences juridiques, économiques et politiques (4 pages maximum).

Dossier: L'enfant et ses droits.

Documents joints :

Document 1 – Laurent Fabius, Président de l'Assemblée nationale, « Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'état des droits de l'enfant en France, notamment au regard des conditions de vie des mineurs et de la place dans la cité ». *Rapport de commission d'enquête de l'Assemblée nationale*, 5 mai 1998, n° 871, dépôt publié au *Journal officiel* le 6 mai 1998, extrait du site : <<http://www.assemblee-nationale.fr>>.

Document 2 – « Éradiquer les pires formes de travail des enfants: guide pour la mise en œuvre de la convention n° 182 de l'OIT (Organisation internationale du Travail) ». *Guide pratique à l'usage des parlementaires*, 2002, n° 3, Organisation internationale du Travail et Union interparlementaire.

Document 3 – *Convention internationale des droits de l'enfant*. ONU, Genève, 20 novembre 1989, préambule, 1^{ère} partie et annexe.

Document 4 – *Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels*. Convention C5, Washington, 29 octobre 1919.

Document 5 – *Déclaration de Genève du 26 septembre 1924*. Première déclaration des droits de l'enfant rédigée et adoptée au sein de la Société des Nations (SDN).

Document 6 – « Loi n° 2000-196 du 6 mars 2000 instituant un Défenseur des enfants ». *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 7 mars 2000, extrait du site : <<http://www.legifrance.gouv.fr>>.

Document 7 – « Du Mariage ». *Code civil dit code Napoléon*, titre v, article 144-153, BNF, Gallica.

Document 8 – 119 Allô enfance maltraitée: présentation. Extrait du site : <<http://www.allo119.gouv.fr>>.

Document 9 – Entretien avec Françoise Dolto par Philippe Ariès, extrait de la transcription de *Macrosopie*. France Culture, septembre-octobre 1977, INA.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences de la nature et de la vie

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences de la nature et de la vie (4 pages maximum).

Dossier: OGM et alimentation humaine.

Documents joints :

Document 1 – *Qu'est-ce qu'un OGM? OGM, enjeux de recherche*. Fascicule du ministère de la Recherche, 2001, feuillet 7, extrait du site : <<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/enjogm.pdf>>.

Document 2 – *Enjeux des recherches. OGM, enjeux de recherche*. Fascicule du ministère de la Recherche, 2001, feuillets 11-27, extrait du site : <<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/enjogm.pdf>>.

Document 3 – *OGM et société. OGM, enjeux de recherche*. Fascicule du ministère de la Recherche, 2001, feuillets 29-32, extrait du site : <<http://www.vie-publique.fr/documents-vp/enjogm.pdf>>.

Document 4 – Fabienne Maleysson, « Le droit de choisir ». *Que choisir*, juin 2002, n° 394, p. 16-19.

Document 5 – Éric Bonneff, « Test OGM, dossier technique ». *Que choisir*, juin 2002, n° 394, p. 20-21.

Document 6 – Fabienne Maleysson, « Santé et environnement : les oubliés de la recherche ». *Que choisir*, juin 2002, n° 394, p. 22-23.

2 — Note de synthèse (suite)

2.2 — Concours externe (suite)

Sciences exactes et techniques

Durée : 4 heures ; coefficient : 2

Rédigez une note de synthèse à partir d'un dossier comportant des documents spécialisés, portant sur les sciences exactes et techniques (4 pages maximum).

Dossier: L'EPR (european pressurized water reactor) ou réacteur nucléaire de la troisième génération.

Documents joints :

Document 1 – « L'EPR » fiche extraite du dossier remis à l'occasion du Débat national: *Énergies nucléaires, énergie d'avenir ou fausse solution ?* Rencontre de Rennes, 6 mai 2003, extrait du site: <<http://www.debat-energie.gouv.fr>>.

Document 2 – Emmanuel Monnier, « EPR: la France en a-t-elle besoin ? ». *Science & Vie* hors série, décembre 2003, n° 225, p. 114-115.

Document 3 – « Le lancement possible du réacteur nucléaire EPR très critiqué ». *Le Monde*, 9 octobre 2003.

Document 4 – Margueritte Laforce, « A-t-on réellement besoin de nouvelles centrales ? ». *Les Échos*, 2 décembre 2003.

Document 5 – Yves Marignac, *L'EPR: un choix du passé qui fermerait l'avenir?* Wise (World Information Service on Energy), Paris, novembre 2003, extrait du site: <<http://www.wise-paris.org>>.

Document 6 – « La R&D menée par le CEA pour l'EPR: sûreté accrue du réacteur et optimisation du cycle du combustible ». *Réacteurs: d'une génération à l'autre* (dossier de presse), CEA (Commissariat à l'énergie atomique), septembre 2003, p. 14-19, extrait du site du CEA: <<http://www.cea.fr>>.

Document 7 – Christian Bataille, Claude Birraux, « La durée de vie des centrales nucléaires et les nouveaux types des réacteurs ». *Rapport n° 832 de l'Assemblée nationale et n° 290 du Sénat*, mai 2003, extrait du site: <<http://www.assemblee-nat.fr>>.

Document 8 – Bernard Laponche, « Nucléaire: l'exception française ? » *EcoRev', Revue critique d'écologie politique*, n° 10, automne 2002, extrait du site: <<http://ecorev.org>>.

3 — Traduction concours externe uniquement

Durée : 3 heures ; coefficient : 1

Les candidats noteront, en tête de copie, la langue choisie au moment de leur inscription au concours. Tout changement dans leur choix de la langue au moment des épreuves entraînerait l'annulation de la copie.

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le russe. Le dictionnaire bilingue est autorisé pour le grec et le latin. L'utilisation de tout autre document ou instrument de travail est strictement interdite.

Anglais

John-Maxwell Coetzee, *Youth*. Random House (Vintage series), Londres, 2002.

Allemand

Florian Ilies, *Generation Golf. Eine Inspektion*. Argon Verlag GmbH, Berlin, 2000, p. 137-138.

Espagnol

Alberto Manuel (traduction de Ana Cristina Mejía), « Las bibliotecas y sus cenizas ». *Revista Número*, Bogotá, extrait du site : <<http://www.revistanumero.com/33bib.htm>>.

Italien

Italo Svevo, *Vino generoso*. In: Italo Svevo, *Novelle*, a cura di Gabriella Contini, Mondadori Editore, Milano, 1986.

Latin

Cicéron, « Méditation à Athènes sur les lieux où vécurent les philosophes antiques ». *De finibus*, V, 1-2, Les Belles Lettres, Paris.

Grec

Platon, *D'Achille ou Ulysse qui donc est le meilleur?* Les Belles Lettres, Paris.

Russe

Alexandre Zinoviev, « L'idéologie de la "dipsomanie" ». Une destinée russe, la confession d'un renégat, Éditions Centretypographe, 2000, p. 100-102.

6 — Quelques libellés des sujets des épreuves orales d'admission

1 — Conversation avec le jury concours externe et interne

Préparation : 30 minutes ; commentaire : environ 10 minutes ; conversation : environ 20 minutes ; coefficient : 4 pour les externes ; coefficient : 3 pour les internes.

Conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte court ou d'une citation.

Daniel Bermond, « Bernanos, un anti-conformiste absolu ». *Label France*, magazine international du Ministère des affaires étrangères, septembre 1998, n° 33.

Émilie Grangeray, « Amos Oz, magicien des mots ». *Le Monde des livres*, 30 juillet 2004.

Alain Accardo, « La leçon de réflexivité de Pierre Boudieu ». *Le Monde diplomatique*, juin 2004.

Entretien avec Michel Ciment (rédacteur en chef de *Positif*) par Mathilde Lorit, « La critique de cinéma en France ». *Écran noir*, 2000, extrait du site : <<http://www.ecrannoir.fr>>.

Jonathan Swift, *Modeste proposition pour empêcher les enfants des pauvres d'être à la charge de leurs parents ou de leur pays et pour les rendre utiles au public*, 1729.

Anatole France, « L'aumône ». *Monsieur Bergeret à Paris*. BNF, *Gallica*, extrait de l'édition de 1901.

Théophile Gautier, « La Bataille d'Hernani ». *Victor Hugo*, publication posthume, 1902.

Philippe Dubois, « Revoir "Mabuse" : Fritz Lang, cinéaste prémonitoire ». *Le Monde diplomatique*, février 2001.

Stendhal, « Les jeunes Français à Rome ». *Promenades dans Rome*, 1829. BNF, 1995, *Gallica*.
Reproduction de l'édition de 1931.

Claude-Henri de Saint-Simon, « Comparaison du développement de l'intelligence individuelle et de l'intelligence générale ». *De l'organisation sociale*, fragment d'un ouvrage inédit, 1829-1830. BNF, 1997, *Gallica Utopie*.

2 — Résumé et commentaire concours externe uniquement

Durée : 20 minutes ; coefficient : 1

Épreuve au choix entre : résumé et commentaire d'un texte administratif, résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique.

2.1 — Résumé et commentaire d'un texte administratif

« Décret n° 93-397 du 19 mars 1993 ». *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 21 mars 1993.

« Décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 ». *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 20 novembre 1998.

« Décret n° 98-1191 du 23 décembre 1998 ». *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 26 décembre 1998.

« Décret n° 2004-617 du 29 juin 2004 ». *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 30 juin 2004.

« Circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française ». *Bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication*, mars 2003, n° 135.

« Directive 2003/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports ». *Journal officiel de l'Union européenne*, 17 mai 2003.

2 — Résumé et commentaire concours externe uniquement (suite)

Durée : 20 minutes ; coefficient : 1

Épreuve au choix entre : résumé et commentaire d'un texte administratif, résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique.

2.2 — Résumé et commentaire d'un texte à caractère scientifique

« La terre “boule de neige” ». *Pour la science*, chronique : perspectives scientifiques, mai 2004, n° 319, p. 98-99.

Jean-Michel Courty, Édouard Kierlik, « L'arc, merveille technique ». *Pour la science*, août 2004, n° 322.

« Du bois dont on fait... les archets ». *Pour la science*, chronique : perspectives scientifiques, septembre 2004, n° 323, p. 10-11.

Patrick Zylberman, « Le SRAS, une épidémie postmoderne ? ». *La Recherche*, janvier 2004, n° 371, p. 46-47.

Stéphane Deligeorges, « Rencontre avec le Kraken ». *La Recherche*, janvier 2004, n° 371, p. 70-71.

Anne Debroise, « Ritaline® un feuilleton à la française ». *La Recherche*, août 2004, hors série n° 16, p. 34-36.

Olivier Blond, « Le temps des marchands d'éveil ». *La Recherche*, août 2004, hors série n° 16, p. 72-73.

3 — Langue

3.1 — Concours interne

Préparation : 30 minutes ; traduction : 10 minutes ; conversation : environ 20 minutes ;
coefficient : 2

Épreuve de langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe), au choix
du candidat, comportant la traduction d'un texte court suivie d'une conversation.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour la préparation.

Anglais

Paul Brown, « 4x4s that replace the desert camel whip up a worldwide dust storm ». *The Guardian weekly*, 27th August-2nd September 2004.

Joëlle Diderich, *Paris tourists seek « Da Vinci Code » clues*. Reuters, 2004, extrait du site :
<<http://www.reuters.com>>.

Allemand

Dirk Maxeiner, Michael Miersch, « Sauberkeitserziehung ». *Die Welt*, 16. Juni 2004.

Espagnol

Efe, « Un hombre trata de quemar en el horno de una panadería a su ex pareja ». *El País*, 27 de
junio 2004.

Italien

Michele Serra, « Quanti danni in nome della gente ». *La Repubblica*, 9 settembre 2003.

3.2 — Concours externe

Préparation : 30 minutes ; interrogation : environ 20 minutes ; coefficient : 1

Interrogation en langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien, russe), au choix du candidat, à partir d'un texte rédigé dans une autre langue que celle choisie pour l'épreuve d'admissibilité.

Anglais

Jo Revill, « Babies at risk from stress in pregnancy ». *The Observer*, 19th September 2004.

Rebecca Smithers, Lucy Ward, « Prince Charles joins school meals summit ». *The Guardian*, 10th June 2004.

Allemand

Heike Jänz, « Cannabis macht dumm ». *Die Welt*, 14. September 2004.

Jörg Thomann, « Woody, der Unglücksrabe ». *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, extrait du site : <<http://www.faz.net>>, 4. August 2004.

Espagnol

Isabel Obiols, « Interior niega diversos documentos para una exposición sobre las cárceles de Franco ». *El País*, 23 de noviembre 2003.

« Barcelona, capital de las despedidas de soltero ». *El País*, 20 de junio 2004.

Italien

« Ciampi, la storia della Resistenza non si riscrive ». *Resistenza*, 25 aprile 2002, extrait du site : <www.romacivica.net/anpiroma/Resistenza/resistenza25aprile20021.htm>.

Mario Pirani, « Un bel sei rosso anche ai professori ». *La Repubblica*, 15 giugno 2004.